

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 3 avril 2024

Rapport n° 20240403-044 à 20240403-045

**COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2023 -
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023**

Rapport budgétaire.....	4
Introduction.....	4
A. La section de fonctionnement.....	5
1. Recettes de fonctionnement : 12,2 Md€.....	5
a. La fiscalité : 5 765,8 M€.....	5
b. Tarifs et redevances : 3 828,0 M€.....	6
c. Participations : 1 713,4 M€.....	7
d. Autres recettes de fonctionnement : 560,3 M€.....	8
e. Résultat comptable n-1 : 202,0 M€.....	9
2. Dépenses de fonctionnement : 11,3 Md€.....	10
a. Exploitation régulière : 9 854,1 M€.....	10
b. Transport scolaire : 167,1 M€.....	13
c. Projets Politiques de Transport : 178,4 M€.....	13
d. Tarification sociale : 5,0 M€.....	15
e. Budget courant : 307,4 M€.....	16
f. Autres : 230,7 M€.....	18
g. Ecritures d'ordre : 570,7 M€.....	18
B. La section d'investissement.....	20
1. Recettes d'investissement : 3,4 Md€.....	20
a. Emprunt : 1,785 M€.....	20
b. Recettes liées aux investissements majeurs : 370,6 M€.....	25
c. Produit des amendes : 138,8 M€.....	26
d. Autres recettes : 43,4 M€.....	26
e. Affectation du résultat : 458,2 M€.....	27
f. Ecritures d'ordre : 571,7 M€.....	27
2. Dépenses d'investissement : 3,6 Md€.....	28
a. Investissements majeurs : 2 973,5 M€.....	28
b. Projets politique de transport : 62,6 M€.....	33
c. Remboursement du capital de la dette : 228,4 M€.....	33
d. Autres dépenses d'investissement : 4,4 M€.....	34
e. Résultat comptable n-1.....	34
f. Ecritures d'ordre : 343,4 M€.....	34
g. Restes à réaliser : 3,7 M€.....	34
C. Résultat de l'exercice et ratios financiers.....	35
1. Soldes de financement.....	35
2. Autofinancement et capacité de désendettement (CDD).....	35
D. Annexes.....	37
1. Les autorisations de programmes et d'engagements.....	37
2. Les engagements d'investissement reportés.....	40
Introduction.....	42
A. Le compte de résultat.....	42

1.	Le résultat de l'activité.....	43
a.	Les produits.....	43
b.	Les charges.....	44
2.	Le résultat financier.....	44
3.	Le tableau des soldes intermédiaires de gestion.....	44
4.	La capacité d'autofinancement ou l'épargne brute.....	45
5.	La capacité d'autofinancement nette ou l'épargne nette.....	46
6.	Les ratios de structure.....	46
<i>B.</i>	<i>Le bilan.....</i>	<i>47</i>
1.	L'actif.....	48
a.	L'augmentation de l'actif net immobilisé : + 2 343 M€.....	48
b.	L'augmentation de l'actif circulant : + 441 M€.....	49
c.	La diminution des dépenses à régulariser : - 11 M €.....	49
2.	Le passif.....	49
a.	L'augmentation des fonds propres : + 984 M€.....	50
b.	L'augmentation des provisions pour risques et charges + 159 M€.....	50
c.	L'augmentation des dettes financières + 1 610 M€.....	50
d.	L'augmentation des dettes non financières + 885 M€.....	50
e.	La diminution de la trésorerie passive - 738 M€.....	50
f.	La diminution des recettes à régulariser : - 127 M€.....	51
3.	Le tableau de financement.....	51
a.	Ressources et emplois.....	51
b.	Variation du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie.....	51
c.	Situation du fonds de roulement (FDR), du besoin en fonds de roulement (BFR) et de la trésorerie.....	52
<i>C.</i>	<i>Les engagements hors bilan.....</i>	<i>53</i>
<i>D.</i>	<i>Les valeurs inactives.....</i>	<i>53</i>

Rapport budgétaire

Introduction

Île-de-France Mobilités a veillé tout au long de l'année 2023 à ce que les extensions du réseau de transports, l'approfondissement des nouveaux dispositifs de mobilités (covoiturage, aides au vélo et Veligo, régionalisation du PAM, centrale de transport à la demande, etc.) et la poursuite du programme de modernisation de la billettique se traduisent par une augmentation moins rapide des dépenses que des recettes.

La présentation des comptes 2023 fait ainsi ressortir la bonne gestion de l'établissement. La dynamique des recettes de versement mobilité, l'intégration d'un périmètre élargi de recettes tarifaires à la suite de la filialisation de Comutitres ainsi que la reprise des excédents (en fonctionnement) et déficits (en investissement) de l'année précédente ont été sanctuarisés pour couvrir la quasi-intégralité des dépenses d'équipement budgétées. Ce sont ainsi 99 % des dépenses budgétées en travaux et subventions d'investissement qui ont été réalisées.

A. La section de fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement : 12,2 Md€

Les recettes de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 12 209,8 M€ pour 12 262,9 M€ de crédits votés. Elles sont supérieures de 53 M€ aux prévisions, soit un taux d'exécution de 99,6%.

Les recettes réelles¹ de fonctionnement sont en hausse de 11,9% par rapport à 2022 et leur taux d'exécution est de 100,2 %.

L'ensemble des recettes de fonctionnement 2023 se répartit comme suit :

Recettes de fonctionnement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Fiscalité	5 401 435 145	5 643 000 000	5 765 761 829	102,2%	122 761 829
Tarifs et redevances	3 273 153 677	3 730 712 853	3 828 034 754	102,6%	97 321 901
Participations	1 592 437 772	1 730 365 704	1 713 372 755	99,0%	- 16 992 949
Autres	340 705 381	536 791 636	560 296 442	104,4%	23 504 806
Résultat comptable	-	201 980 339	-	0,0%	- 201 980 339
Total recettes réelles	10 607 731 975	11 842 850 533	11 867 465 781	100,2%²	24 615 248
Total recettes d'ordre	342 367 707	420 000 000	342 373 119	81,5%	- 77 626 881
Total recettes de fonctionnement	10 950 099 682	12 262 850 533	12 209 838 900	99,6%	- 53 011 633

a. La fiscalité : 5 765,8 M€

Recettes de fonctionnement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
VM	5 311 320 543	5 555 000 000	5 678 225 674	102,2%	123 225 674
TICPE	90 114 602	88 000 000	87 536 155	99,5%	- 463 845
Fiscalité	5 401 435 145	5 643 000 000	5 765 761 829	102,2%	122 761 829

- Le versement mobilité : 5 678,2 M€

Le produit total inscrit en recettes (avant déduction des frais de gestion, pour l'ensemble des organismes collecteurs, principalement l'ACOSS et la MSA) s'élève à 5 678,2 M€, réparti entre :

- 5 541,5 M€ au titre des salaires 2023 par l'ACOSS ;
- 44,6 M€ au titre des salaires 2023 par les MSA ;
- 73,7 M€ au titre des salaires 2023 par les autres entités (RATP, Sénat, Brigade de sapeurs-pompiers de Paris) ;
- 18,4 M€ au titre de la compensation par l'État du relèvement du seuil de cotisation du versement mobilité passé de 9 à 11 salariés.

¹ Les recettes réelles s'entendent comme les recettes entraînant des mouvements réels : elles donnent lieu à encaissement, sont retracées en recettes du budget et sont exécutées par l'émission de titres de recettes. Elles excluent donc les opérations d'ordre budgétaires puisque celles-ci ne donnent pas lieu à encaissement, à l'instar des écritures de neutralisation des amortissements.

² Hors résultat comptable n-1, qui ne fait pas l'objet d'une exécution, le total des RRF s'élève à 11 640 870 193 € budgétés, ce qui porte le taux d'exécution à 101,9%.

- La TICPE – droits d'accises sur l'énergie : 87,5 M€

L'article L312-40 du code des impositions sur les biens et services (CIBS) prévoit des majorations de la taxe sur les carburants routiers (accise sur les énergies, ex-TICPE) au bénéfice d'Île-de-France Mobilités, dans les limites suivantes :

- 1,89 €/MWh pour la catégorie fiscale des gazoles ;
- 1,148 €/MWh pour la catégorie fiscale des essences.

Le produit annuel de cette mesure est plafonné à 100 M€ pour l'autorité organisatrice. Au-delà, le produit est reversé au budget de l'État. Il s'agit d'une action écologique car elle favorise le report des usagers de la route utilisant des voitures essence ou diesel vers les transports en commun.

La recette encaissée en 2023 s'élève à 87,5 M€, en baisse de 2,9 %. Les droits d'accises étant calculés sur les volumes consommés (et non leur prix), la variation du produit collecté est le reflet d'une évolution des usages.

b. Tarifs et redevances : 3 828,0 M€

Recettes de fonctionnement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Recettes Tarifaires	3 212 436 293	3 677 612 853	3 773 680 807	102,6%	96 067 954
Recettes tarifaires DSP	60 698 478	53 100 000	54 223 480	102,1%	1 123 480
Redevances	18 906	-	130 467		130 467
Tarifs et redevances	3 273 153 677	3 730 712 853	3 828 034 754	102,6%	97 321 901

- Recettes tarifaires et des DSP : 3 827,9 M€

Depuis l'évolution du régime financier des contrats d'exploitation avec la SNCF et la RATP et la mise en place des délégations de service public (DSP) de transport bus en grande couronne, Île-de-France Mobilités perçoit les recettes tarifaires liées à ces contrats. Seules les recettes relevant des contrats CT3 ne sont pas inscrites au budget d'Île-de-France Mobilités. Du fait de la bascule progressive des CT3 en DSP depuis 2021, la quasi-totalité des recettes tarifaires sont désormais inscrites au budget d'Île-de-France Mobilités.

Par ailleurs, le 1^{er} juin 2023, la SAS Comutitres a remplacé le Groupement d'Intérêt économique du même nom qui commercialisait, entre autres, les forfaits Navigo et Imagine R. La filialisation de Comutitres modifie les flux des recettes dites communautaires : auparavant, reversées par le biais des transporteurs, elles sont désormais directement versées à Île-de-France Mobilités. De plus, Île-de-France Mobilités perçoit désormais les recettes liées à la gestion de la relation clients.

Dans un contexte incertain lié aux impacts de la crise de la Covid-19, il avait été proposé de retenir comme hypothèse, lors de l'élaboration du budget primitif 2023, un niveau de recettes tarifaires égal à 95% des recettes tarifaires perçues en 2019 auquel s'est ajouté la hausse des tarifs. Le montant global de recettes, dont gestion de la relation clients, était donc budgété à 3 766,4 M€.

La prévision globale des recettes tarifaires a été revue à la baisse en décision modificative n°1 pour tenir compte des remboursements aux usagers réalisés lors des campagnes qualité de service et grèves qui se sont déroulées en mars et juillet. Après décision modificative, l'inscription budgétaire 2023 s'élevait ainsi à 3 730,7 M€.

L'exécution totale des recettes tarifaires et de gestion de la relation clients s'élève in fine à 3 827,9 M€, soit une meilleure exécution de 97 M€. Cette meilleure exécution repose sur :

- une exécution des recettes tarifaires brutes en ligne avec la prévision (+13 M€) ;
- des effets de périmètre essentiellement dans les rattachements des recettes à l'un ou l'autre des exercices (rattachement des campagnes de remboursement et établissement des soldes annuels) pour +84 M€.

- Redevances diverses : 0,1 M€

Il s'agit des recettes de redevances relatives aux conventions d'exploitation des parcs relais (Lieuxaint-Moissy, Châtillon, Evry, Issy-les-Moulineaux, Vernouillet, Saint-Denis, Massy-Palaiseau, Sartrouville et Villiers-sur-Marne).

c. Participations : 1 713,4 M€

Recettes de fonctionnement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Contributions statutaires	1 332 848 653	1 432 812 302	1 432 812 302	100,0%	-
Transport scolaire	135 193 986	133 849 402	136 538 876	102,0%	2 689 474
Subventions tarif. RIF	99 908 706	98 740 000	98 803 193	100,1%	63 193
Contributions publiques DSP	24 486 427	56 000 000	36 646 793	65,4%	- 19 353 207
PAM REGIONAL		8 964 000	8 197 591	91,5%	- 766 409
Exploitation régulière CT3			374 000		374 000
Participations	1 592 437 772	1 730 365 704	1 713 372 755	99,0%	- 16 992 949

- Les contributions statutaires : 1 432,8 M€

Elles ont progressé de 7,5% (+99,9 M€) par rapport à 2022, conformément à la décision prise lors de l'adoption du budget primitif 2023.

La répartition des contributions est calculée conformément à l'article R1211-46 du Code des transports portant dispositions budgétaires et comptables pour Île-de-France-Mobilités.

	2022	2023	Var 2023/2022
Contributions statutaires	1 332 848 653,32	1 432 812 302,32	99 963 649,00
Région	679 752 813,19	730 734 274,18	50 981 460,99
Ville de Paris	404 919 420,88	435 288 377,45	30 368 956,57
CD92	103 162 485,77	110 899 672,20	7 737 186,43
CD93	49 981 824,50	53 730 461,34	3 748 636,84
CD94	40 118 744,46	43 127 650,29	3 008 905,83
CD78	21 192 293,59	22 781 715,61	1 589 422,02
CD91	13 061 916,80	14 041 560,56	979 643,76
CD95	12 128 922,75	13 038 591,96	909 669,21
CD77	8 530 231,38	9 169 998,73	639 767,35

- Les recettes du transport scolaire : 136,5 M€

A la suite du transfert de compétences en matière de transport scolaire en 2016, l'État compense, par le versement d'une dotation, une partie des dépenses engagées par Île-de-France-Mobilités. Le montant perçu est fixe à 128,1 M€.

Par ailleurs, Île-de-France Mobilités a perçu 6,3 M€ de recettes de la part des familles et des départements pour les circuits spéciaux scolaires en grande couronne.

En complément, 2,1 M€ de remboursements transporteurs ont été perçus : il s'agit de trop-perçus par rapport aux acomptes versés, l'essentiel concernant les transporteurs des secteurs

75/93 et 94 qui pratiquaient leur versement sous forme d'acomptes pour la première fois (1,9 M€).

- Les subventions tarification de la Région Île-de-France : 98,8 M€

Elles contribuent au financement par Île-de-France Mobilités des dispositifs de tarification spécifiques :

- pour les collégiens et étudiants (création du titre Imagine R et son dézonage pendant les petites et grandes vacances) pour 23,9 M€ ;
- pour les personnes éligibles à la tarification solidarité transport pour 72,4 M€. La Région intervient depuis 2006 dans le soutien aux déplacements en Île-de-France des personnes en situation de précarité (la réduction de la tarification est de 75% ou 50% voire la gratuité selon le statut et les conditions de ressources des bénéficiaires) ;
- pour les jeunes stagiaires de la formation professionnelle continue (gratuité des transports) pour 2,5 M€.

- Les contributions publiques DSP : 36,6 M€

Il s'agit des contributions des collectivités locales versées à Île-de-France Mobilités pour la participation au financement des délégations de service public bus mises en service depuis janvier 2021. 17 conventions partenariales sont actives en 2023.

L'écart de 19,3 M€ entre la réalisation et le montant voté correspond :

- au décalage de mise en service de 3 DSP au 1er janvier 2024 (2, 23 et 30) entraînant le report de 4 conventions partenariales ;
- aux négociations non achevées en 2023 de 12 conventions partenariales liées à des DSP mises en service en 2023 (6, 7, 8, 13, 15, 16, 17, 25, 27 et MP 14 et 24 Ouest).

- Le PAM régional : 8,2 M€

Il s'agit de la subvention versée par les départements entrés dans le dispositif régional (cf. partie A. 2. c.) en 2023 (75, 91 et 94) à hauteur de 2,8 M€ et la Région Ile-de-France pour 5,3 M€. L'exécution est en ligne avec la prévision budgétaire, la sous-exécution de 0,1 M€ résultant d'une collecte de recettes des usagers moindre que prévue initialement.

d. Autres recettes de fonctionnement : 560,3 M€

Recettes de fonctionnement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Autres subventions et recettes	97 885 098	270 331 636	284 260 402	105,2%	13 928 766
Recettes diverses et exceptionnelles	134 520 283	206 460 000	216 026 447	104,6%	9 566 447
Reprise de provisions	108 300 000	60 000 000	60 000 000	100,0%	-
Autres recettes	340 705 381	536 791 636	560 286 849	104,4%	23 495 213

- Autres subventions et recettes : 284,3 M€

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- la réduction de la subvention de fonctionnement à Transilien de 100 M€ conformément aux dispositions de l'avenant 7 au contrat d'exploitation avec la SNCF 2020-2025 ;
- le solde de la facture annuelle 2022 de SNCF Transilien, celui-ci étant inférieur aux acomptes versés en 2022, auquel s'ajoute la prise en charge des substitutions routières

lors des interruptions de circulation sur le réseau ferroviaire, soit un total de 20 M€ ;

- au reversement de 124 M€ à la RATP, correspondant au solde de la facture annuelle 2022, celui-ci étant inférieur aux acomptes versés en 2022, et à divers dispositifs de reprises de charges (protocole usagers R2, bonus écologique, taxes foncières et CVAE, etc.) ;
- le solde des factures annuelles 2022 des DSP et contrats de type 3 des réseaux de bus exploités en grande couronne pour 32 M€ ;
- les appels de fonds réalisés dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région pour couvrir les études pré-opérationnelles et avant-projet des opérations d'infrastructures sous maîtrise d'ouvrage d'Île-de-France Mobilités pour 5,6 M€.

- Les recettes diverses et exceptionnelles : 216,0 M€

Les recettes diverses et exceptionnelles comprennent notamment :

- la subvention exceptionnelle de 200 M€ accordée par l'État en loi de finances pour 2023 portant soutien à Île-de-France Mobilités et confirmée par arrêté du 26 octobre 2023 du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
- la récupération de la TVA sur des dépenses acquittées en 2021 pour 9,1 M€ ;
- les intérêts des liquidités placées sur des compte à terme du Trésor dans la cadre de la gestion active de la trésorerie pour 2,6 M€ ;
- les loyers de certains centres opérationnels bus, qui ont été pris à bail par Île-de-France Mobilités et sous-loués aux exploitants dans le cadre de mises à disposition de sites propres pour 2,1 M€ ;
- divers remboursements de charges (mise à disposition de personnel) et pénalités appliquées dans le cadre de l'exécution des marchés.

- Les reprises de provisions : 60 M€

Une provision d'un montant de 60 M€ a été constituée en 2022 par la décision modificative n°2 du budget 2022 pour couvrir les risques relatifs à l'augmentation des indices des prix de l'énergie appliqués à leur part représentative dans les contrats (52 M€ pour les contrats SNCF/RATP, 8 M€ pour les contrats CT3 et DSP).

Compte-tenu de la stabilisation des indices constatée en cours d'exercice et des avenants aux contrats d'exploitation conclus au premier semestre 2023, une inscription de reprise totale de la provision a été inscrite et exécutée au budget 2023.

e. Résultat comptable n-1 : 202,0 M€

Conformément à la délibération d'affectation du résultat de l'exercice 2022³, le résultat de fonctionnement excédentaire 2022 a été affecté à hauteur de 202 M€ à la section de fonctionnement. Il est inscrit à la nature 002 à la suite de la décision modificative n°1 du budget 2023 qui est une ligne strictement budgétaire. Bien que considéré comme une opération réelle, cette inscription ne donne pas lieu à exécution.

3 Délibération n°20230420-049 du 20 avril 2023

2. Dépenses de fonctionnement : 11,3 Md€

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 11 313,4 M€ pour 12 262,9 M€ de crédits votés. Elles sont inférieures aux prévisions de 949,4 M€. Cette ampleur n'est pas réelle car elle est due à des écritures comptables, c'est-à-dire au fait que le virement de section, qui sert à autofinancer les investissements d'Île-de-France Mobilités, est inscrit au budget (767,2 M€) mais ne s'exécute pas et fait l'objet d'une constatation au résultat du compte administratif.

Les dépenses réelles⁴ de fonctionnement sont en hausse de 7,9% par rapport à 2022 et leur taux d'exécution est de 98,6%.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement 2023 se répartit comme suit :

Dépenses de fonctionnement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Exploitation régulière	9 388 071 355	9 872 996 472	9 854 109 777	99,8%	-18 886 695
Transport scolaire	171 356 466	178 987 281	167 053 316	93,3%	-11 933 965
Projets politique de transport	85 056 084	227 806 345	178 415 060	78,3%	-49 391 285
Tarification sociale	5 052 059	5 223 451	5 044 890	96,6%	-178 560
Budget courant	244 936 933	384 129 600	307 395 251	80,0%	-76 734 349
Autres	62 329 407	231 464 542	230 701 643	99,7%	-762 899
Total dépenses réelles	9 956 802 305	10 900 607 690	10 742 719 938	98,6%	-157 887 752
Total dépenses d'ordre	632 779 678	1 362 242 843	570 691 560	41,9%	-791 551 282
Total dépenses de fonctionnement	10 589 581 983	12 262 850 533	11 313 411 499	92,3%	-949 439 034

a. Exploitation régulière : 9 854,1 M€

Dépenses de fonctionnement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Exploitation régulière RATP	4 729 203 958	4 877 411 088	4 877 322 923	100,0%	-88 166
Exploitation régulière SNCF	3 367 595 818	3 610 840 500	3 599 756 696	99,7%	-11 083 804
Exploitation D.S.P.	341 574 289	652 300 063	650 724 734	99,8%	-1 575 329
Exploitation régulière CT3	704 813 963	456 979 045	456 456 318	99,9%	-522 728
Exploitation GPE	1 243 530	21 890 000	16 273 151	74,3%	-5 616 849
Redevance accès SNCF Réseau	164 421 425	169 151 686	169 151 686	100,0%	0
IFER	79 218 372	84 424 089	84 424 269	100,0%	180
Total	9 388 071 355	9 872 996 472	9 854 109 777	99,8%	-18 886 695

- Contrats d'exploitation RATP, SNCF, DSP, CT3 et GPE : 9 600,5 M€

Pour les contrats RATP, SNCF, les délégations de service public (DSP) et les contrats de type 3

⁴ Les dépenses réelles s'entendent comme les dépenses entraînant des mouvements réels : elles donnent lieu à décaissement, sont retracées en dépenses du budget et sont exécutées par l'émission d'un mandat de dépenses. Elles excluent donc les opérations d'ordre budgétaire puisque celles-ci ne donnent pas lieu à décaissement, comme les écritures liées aux amortissements.

(CT3), les crédits mandatés incluent, à la date de la clôture des comptes, les charges à payer relatives à l'estimation de la facture définitive de chaque opérateur, qui est transmise à Île-de-France Mobilités en mars de l'année n+1 et payée en mai après contradictoire.

Les crédits budgétés en 2023 regroupent deux types de modèles financiers avec les opérateurs de transports.

Le modèle de régie intéressée adopté pour les contrats avec la SNCF (depuis 2020), la RATP (depuis 2021) et les délégations de service public pour le transport de bus en grande couronne francilienne. Le dispositif financier de ces contrats est le suivant :

- Île-de-France Mobilités ne verse plus de subvention d'équilibre pour couvrir le différentiel entre les charges d'exploitation et les recettes tarifaires collectées par les opérateurs pour leur propre compte ;
- Île-de-France Mobilités verse désormais une contribution couvrant le prix de la prestation de transport réalisée par des opérateurs ;
- Les transporteurs collectent les recettes tarifaires pour le compte d'Île-de-France Mobilités qui sont portées au résultat de l'autorité organisatrice.

Les contrats CT3 restent sur le modèle « historique » de versement d'une subvention d'équilibre, mais basculent progressivement sur le modèle de la délégation de service public.

Le niveau d'exécution s'élève à 99,8 % des crédits votés. Les crédits mandatés se répartissent entre les contrats :

- Pour la RATP : 4 877,3 M€ ;

La contribution versée à la RATP a été exécutée à 100 %. L'exécution du budget 2023, supérieure de 148 M€ par rapport à 2022 soit +3,1%, a été soumise aux variables suivantes :

- Les évolutions induites par les avenants 5, 6, 7 et 8 ;
- L'impact des données variables (intéressements aux recettes et validation, incitations financières, etc.) ;
- La mise à jour des hypothèses d'indexation ;

- Pour la SNCF : 3 599,8 M€ ;

L'évolution de la rémunération versée à la SNCF entre 2022 et 2023 (+ 234 M€ soit + 7%) s'explique principalement par l'évolution de la rémunération forfaitaire initiale contractuelle en lien avec l'impact des évolutions d'offre et l'indexation de la rémunération.

11 M€ de crédits ne sont pas consommés et correspondent principalement à un ajustement des prévisions de dépenses de l'indemnisation au titre du protocole de réforme du matériel roulant pour 2023 qui est intervenu en fin de gestion.

- Pour les CT3 et DSP : 1 123,5 M€ ;

La montée en charge des DSP se poursuit. Fin 2023, 30 DSP et marchés publics sont actifs contre 15 DSP et 3 marchés publics en 2022. 12 DSP et marchés publics ont pris effet en 2023 dont 3 DSP (07, 13 et 29) en janvier et 8 DSP (06, 08, 15, 16, 17, 21, 25 et 28) et un marché public (14) en août de cette même année.

En 2023, 9 DSP et 1 marché public ont été attribués avec des prises d'effet jusqu'en août 2024 :

Prise d'effet au 01/08/2023	Prise d'effet au 01/01/2024	Prise d'effet au 01/08/2024
DSP 8 - Filéo Compans DSP 25 - Cœur d'Essonne DSP 28 - Versailles	DSP 2 - Rives de l'Oise DSP 3 - Vallée de l'Oise DSP 23 - Evry Contre Essonne	DSP 4 - Buttes du Parisis

Parallèlement, les contrats CT3 s'éteignent progressivement. 78 réseaux étaient encore actifs en janvier 2023. 38 contrats ont pris fin au 1^{er} août 2023 et 30 réseaux ont pris fin au 31 décembre de cette même année.

- Pour le GPE : 16,3 M€.

Ces coûts comprennent les frais versés à la Société des Grands Projets pour 1,1 M€ ainsi que ceux relevant de la convention de préfiguration GIGPE versés à la RATP pour 15,2 M€. Ces dépenses s'inscrivent dans la convention signée en juillet 2020 portant groupement de commandes pour la passation et l'exécution des marchés relatifs aux missions d'opérateur virtuel sur les lignes du Grand Paris Express. Chacune des parties participe à hauteur de 50% du montant des sommes réglées dans le cadre de l'exécution de ces marchés.

Les dépenses en 2023 ont augmenté à la suite de la signature de l'avenant 1 à la convention de préfiguration, régularisant la mise en paiement des réalisations 2021 à 2023 mais intervenue tardivement. A la suite du décalage par la SGP en juillet 2021 des dates de mise en service des lignes 16 et 17, la préfiguration du GI s'est trouvée rééchelonnée dans le temps. C'est pourquoi le montant de l'avenant 1 était inférieur au prévisionnel inscrit en BP 2023, dimensionné à partir d'anciennes estimations de la RATP.

- **Redevance d'accès SNCF Réseau : 169,2 M€**

Les péages SNCF Réseau acquittés dans le cadre du contrat avec la SNCF comportent trois composantes :

- la redevance de marché (RM) calculée sur la base des kilomètres réservés, en fonction du type de ligne, du jour et de l'heure de départ ;
- les redevances de circulation (RC) calculées sur la base des kilomètres circulés ;
- la redevance d'accès (RA) dont le montant forfaitaire est arrêté dans le document de référence du réseau.

Règlementairement, la redevance d'accès doit être versée directement par l'autorité organisatrice de la Mobilité à SNCF Réseau. C'est pourquoi seule celle-ci apparaît directement dans les comptes d'Île-de-France Mobilités.

Les dispositions relatives à la tarification des péages SNCF Réseau sont arrêtées dans le document de référence du réseau ferré national (DRR), et deviennent exécutoires après avis conforme de l'Autorité de Régulation des Transports (ART). Une hausse tarifaire de 3% a été appliquée en 2023, portant le montant de la redevance d'accès à 169,2 M€, soit +4,7 M€ par rapport à 2022.

- **Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux - IFER : 84,4 M€**

Depuis 2010, Île-de-France Mobilités est redevable de l'impôt, institué par la loi relative au Grand Paris, sur le matériel roulant dont elle est propriétaire. Cet impôt permet à la Société des Grands Projets de financer une partie des travaux d'infrastructures nécessaires au réseau du Grand Paris Express. Il est calculé par application d'un tarif à chacun des matériels recensés dans l'inventaire physique tenu par la RATP au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Le montant mandaté s'élève à 84,4 M€, en hausse de 5,2 M€ par rapport à 2022. Cette évolution s'explique d'une part par la revalorisation des tarifs d'imposition indexés sur l'évolution des prix à la consommation et d'autre part par l'augmentation des matériels dont Île-de-France Mobilités est propriétaire (73 motrices et 43 remorques de métros supplémentaires en 2022, soit un total de 2 444 motrices et 1 497 remorques inventoriées au 1^{er} janvier 2023).

b. Transport scolaire : 167,1 M€

Dépenses de fonctionnement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Transport scolaire	171 356 466	178 987 281	167 053 316	93,3%	-11 933 965

Les dépenses relatives aux transports scolaires s'élèvent à 167,1 M€ en 2023, soit une baisse de 4,3 M€ par rapport à l'exercice 2022. Les montants des factures relatives aux exercices antérieurs ont été moindres qu'anticipé.

Le montant exécuté se décompose comme suit :

- 124 M€ au titre du transport adapté (-5 M€ / 2022) ;
- 40,6 M€ au titre des dépenses relatives aux circuits spéciaux scolaires – CSS (+1,1 M€ par rapport à 2022) ;
- 2 M€ de prise en charge complémentaire aux départements des aides accordées aux élèves boursiers et non-boursiers détenteurs de cartes Imagine R (stable) ;
- 0,4 M€ pour le remboursement au CD77 des frais de charges courantes (stable).

- **Transport adapté : 124 M€**

Le transport adapté prend en charge les élèves en situation de handicap. Les marchés de transport adapté font l'objet d'une facturation au circuit, les dépenses dépendent donc directement du nombre d'inscrits au service, du nombre de jours de transport réellement effectués et des adaptations de scolarisation des usagers (stages, horaires particuliers en raison du handicap, etc.). Les prévisions demeurent, à modalités de facturation constante, incertaines sur cette activité compte tenu de la particularité du public transporté.

- **Circuits spéciaux scolaires : 40,6 M€**

Ces dépenses avaient connu une nette augmentation entre 2020 et 2021 à la suite de la mise en place de la tarification forfait « imagine R Junior »⁵ pour les élèves de moins de 11 ans à la rentrée 2020.

Les dépenses sont désormais stabilisées grâce à l'intégration d'une partie des CSS dans les contrats de délégation de service et des travaux d'optimisation des lignes existantes.

c. Projets Politiques de Transport : 178,4 M€

Dépenses de fonctionnement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
PMB	42 950 021	70 261 293	55 884 038	79,5%	-14 377 254
Filiale		74 050 000	48 269 909	65,2%	-25 780 091
PAM	13 311 260	30 421 000	26 361 872	86,7%	-4 059 128
Veligo location	14 957 216	17 340 000	18 181 262	104,9%	841 262
Aide à l'achat-VAE	694 432	873 432	939 388	107,6%	65 956
Covoiturage	3 678 662	6 950 000	6 718 528	96,7%	-231 472

⁵ Le tarif Junior est une nouvelle tarification de la carte SCOL'R en vigueur pour les usagers de moins de 11 ans, créée pour s'aligner avec le tarif IMAGINE'R Junior. Concrètement, le tarif régional de la carte SCOL'R pour ces élèves est passé de 308,50 € pour l'année scolaire 2022/2023 à 24 €, puis 329,25€ pour l'année scolaire 2023/2024 à 24€.

Transport à la demande	3 960 613	4 459 000	4 399 969	98,7%	-59 031
Centrale TAD		1 305 000	786 445	60,3%	-518 555
JOP2024		9 182 950	5 775 175	62,9%	-3 407 775
Autres (dont bonus QS)	5 503 880	12 963 670	11 098 475	85,6%	-1 865 195
Total	85 056 084	227 806 345	178 415 060	78,3%	-49 391 285

- Programme de Modernisation de la Billettique : 55,9 M€

Les dépenses « PMB et information voyageurs » s'élèvent à 55,9 M€ en 2023 et regroupent :

- le programme de modernisation de la billettique ;
- le programme d'information voyageurs finançant pour l'essentiel des frais d'études et de conseil, l'exploitation du centre de relation clients et des prestations de cartographie ;
- les frais de fonctionnement liés aux systèmes d'information voyageurs.

La hausse de ces dépenses s'explique notamment par la bascule de certaines dépenses du PRIM de la section d'investissement vers la section de fonctionnement pour assurer la conformité comptable.

La sous-exécution constatée par rapport au crédits votés s'explique en partie par une baisse des coûts de maintenance et d'hébergement du SI Services (-6,3 M€).

- Filiale Billettique : 48,3 M€

Opérationnelle depuis le 1^{er} juin 2023, Comutitres SAS assure la gestion et l'encaissement des recettes dites communautaires, principalement les forfaits Navigo et Imagine R. Les recettes liées à la gestion de la relation clients sont également reversées à Île-de-France Mobilités dans ce nouveau dispositif. Un contrat de services a été passé entre l'établissement et sa filiale.

Les dépenses réalisées en 2023 recouvrent d'une part les prestations de commercialisation des titres de transports confiées à la SAS, le développement des outils de télébillettique et de gestion de la relation client, ainsi que les rachats de supports de carte précédemment détenus par les opérateurs et le GIE Comutitres qui sont dorénavant la propriété d'Île-de-France Mobilités.

Le taux d'exécution des crédits budgétés s'explique par la réalisation en 2024 d'un certain nombre de prestations commandées et le transfert de certains stocks de cartes restant à inventorier de façon contradictoire avec les opérateurs.

- Service PAM – Pour Aider à la Mobilité : 26,4 M€

Le service de transport « Pour Aider la Mobilité » (PAM) est un service public de transport à la demande. Créé en 2002 à l'échelle départementale, ce service de transport spécialisé a pour but de faciliter les déplacements de personnes à mobilité réduite.

Afin d'harmoniser les différents PAM d'Île-de-France et de faciliter les déplacements à l'échelle de la région, Île-de-France Mobilités a décidé de créer un unique service Pam Francilien.

Les Pam départementaux (Pam94, Pam75, Pam91...) ont été progressivement remplacés par ce nouveau service régional à partir de juin 2023. Les Pam 77, 78, 92, 93 devraient être intégrés en 2024 et le Pam 95 en 2025. Les dépenses liées à ce service s'élèvent à 26,4 M€ en 2023 contre 13,3 M€ en 2022, cette évolution suivant l'avancement du processus de régionalisation des dispositifs départementaux.

- Autres dépenses : 47,9 M€

Les autres dépenses portent notamment sur :

- le fonctionnement du dispositif de prêt de vélo Véligo location pour 18,2 M€ ;
Celui-ci est en hausse de près de 3 M€ par rapport à 2022 et s'explique par la hausse des coûts d'exploitation induits par la livraison de 500 vélos cargos supplémentaires, la régularisation de la compensation tarifaire 2022 ainsi que l'intégration de l'avenant de gestion de fin de contrat sur le budget 2023 afin de couvrir une commande supplémentaire de vélos compensant le vol d'une partie d'entre eux.
- l'exploitation de la plateforme de gestion des demandes d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique, y compris l'instruction des dossiers, pour 0,9 M€ ;
Près de 80 000 dossiers ont été déposés en 2023 intégrant notamment une baisse de l'aide à 400 € pour les VAE classique (500 € auparavant) ce qui a permis de créer une aide spécifique pour l'électrification de vélos mécaniques et le financement de vélos mécaniques pour les moins de 25 ans.
- l'exploitation et la rémunération des plateformes de covoiturage pour 6,7 M€ ;
Cela représente une hausse de plus de 3 M€ par rapport à 2022, expliquée par une plus forte activité de covoiturage au premier semestre 2023 que prévue (notamment due aux nombreuses journées de grèves) et par l'entrée en vigueur d'un avenant augmentant le plafond du volume de commissions, la tarification étant liée au nombre de trajets ;
- le transport à la demande pour 4,4 M€ ;
Son coût est en augmentation de 11% par rapport à 2022, en raison notamment du démarrage courant 2022 de deux nouveaux services sur le territoire Vallée Sud Grand Paris et à Pantin qui fonctionnent en année pleine en 2023 (+0,5 M€), une contribution exceptionnelle au profit de la Communauté de communes du Val Briard (+0,1 M€) et une reprise des paiements au profit de la Communauté d'agglomération du Val Parisis courant 2023 (+0,1 M€) ;
- les bonus qualité de service à hauteur de 8,1 M€,
Il s'agit de subventions versées dans le cadre de l'exploitation des parkings relais (6,9 M€), parkings vélo (0,8 M€) et des gares routières « Eco-station Bus » (0,4 M€) en fonction de la réalisation d'objectifs de qualité de service ;
- les premiers aménagements du futur centre bus installé de façon temporaire sur l'ancien site PSA d'Aulnay dans le cadre de l'organisation des transports des Jeux Olympiques Paris 2024 pour un total de 4,6 M€ ;
- des subventions aux associations « Maisons solidaires » (0,9 M€), la convention relative à la mise à disposition de réservistes pour la surveillance des réseaux de bus grande couronne (0,7 M€) ainsi que la prise en charge du coût des cartes de transports des policiers en première couronne francilienne (0,6 M€).

d. Tarification sociale : 5,0 M€

Les crédits concernent, d'une part, les mesures d'aide à l'acquisition par les anciens combattants de forfaits Améthyste qui sont distribués par les départements (4,3 M€) et, d'autre part, la distribution des chèques-mobilité, qui sont distribués par les Départements et la Région (0,7 M€)

Le montant total de ces aides dépend du nombre de demandes instruites par les conseils départementaux.

Dépenses de fonctionnement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Améthyste	4 616 486	4 477 758	4 300 960	96,1%	-176 798

Chèque mobilité	435 573	745 692	743 930	99,8%	-1 762
Total	5 052 059	5 223 451	5 044 890	96,6%	-178 560

e. Budget courant : 307,4 M€

Sont regroupés dans cette partie les études pré-opérationnelles et de transport, la masse salariale, les impôts et taxes, les charges financières, les coûts de fonctionnement courant de l'établissement et les frais de gestion du versement mobilité appliqués par les organismes collecteurs.

Dépenses de fonctionnement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Fonctionnement courant	92 764 887	102 223 737	99 194 365	97,0%	-3 029 371
Masse salariale	36 947 610	42 944 085	42 610 119	99,2%	-333 966
Charges financières	74 977 391	190 000 000	131 405 795	69,2%	-58 594 205
Etudes, conseil et acc	35 715 523	44 163 770	30 615 865	69,3%	-13 547 905
Impôts et taxes	4 531 522	4 798 008	3 569 106	74,4%	-1 228 902
Total	244 936 933	384 129 600	307 395 251	80,0%	-76 734 349

- Charges de fonctionnement : 99,2 M€

Les charges de fonctionnement se répartissent, pour les plus grands postes de dépenses, entre :

- les frais de gestion appliqués par les organismes collecteurs du versement mobilité (1% du produit collecté par l'URSSAF, etc.) soit 55,7 M€ ;
- les frais de locations immobilières, charges de copropriété, frais d'entretien, gardiennage, fluides et contrats d'assurance pour 26,9 M€ ;
- les frais d'annonce, d'insertion, les redevances pour concessions, intérêts et pénalités pour 7,2 M€ ;
- les services bancaires et comptables, hors intérêts financiers, pour 3,9 M€ ;
- les cotisations à des organismes dont Île-de-France Mobilités est adhérente, les frais de formation, de colloques, séminaires et les frais de mission afférents, pour 1,2 M€ ;
- les prestations extérieures et honoraires pour 1,6 M€ ;
- divers frais (réceptions, impôts et taxes) pour 2,7 M€.

La réalisation est en dessous de la prévision (97%) mais elle est en augmentation de 7% par rapport à l'exercice 2022.

- Masse salariale : 42,6 M€

La masse salariale augmente de 15,3% entre 2022 et 2023, soit + 5,7 M€. Cette hausse s'explique principalement par :

- l'augmentation des effectifs (hausse des effectifs sur emploi permanent et des contrats de projet nécessaires à la participation à l'organisation des JOP notamment) ;
- les revalorisations salariales (la hausse du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023 a entraîné une hausse mécanique de 0,2 M€ des rémunérations) et la refonte des grilles des agents de catégorie B et C ;

- le surcoût de la GIPA (indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat, dispositif réglementaire national) avec un taux d'inflation retenu pour ce dispositif de 8,2%, soit un impact de 0,05 M€ ;
- les mesures spécifiques contre l'inflation prises en complément par la direction générale de l'établissement, soit +0,4 M€.

- Charges financières : 131,4 M€

La hausse des charges financières entre 2023 et 2022 s'explique principalement par la croissance de l'encours de dette d'Île-de-France Mobilités, conjugué à une hausse des taux et des marges (voir partie de la section d'investissement relative à l'emprunt B.1.a).

- Etudes, conseil et accompagnement : 30,6 M€

La réalisation des études est en retrait, tant par rapport aux crédits budgétés en 2023 (-13,5 M€) que par rapport à l'exercice 2022 (-6 M€). Cet ajustement s'explique par le décalage des opérations d'infrastructures et de délégation de service public notamment, des marchés d'audit et d'assistance dans la négociation des contrats et la diminution du volume d'études de modernisation de la billettique.

Les études réalisées en 2023 ont concerné les secteurs d'intervention suivants :

- La préparation de la bascule en délégation de service public du réseau Transilien et la préparation des investissements dans le cadre du CPER ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place des contrats du réseau de surface et pour l'optimisation des dessertes ;
- les études de design de services, les opérations de vérification des actions de qualité de service et le développement des services de billettique ;
- Les études préalables aux opérations T1 Nanterre-Rueil, TCSP Bus Entre Seine, TCSP Senia-Orly, TCSP EVE ainsi que les diagnostics et études obligatoires lors des acquisitions foncières et immobilières ;
- L'élaboration du Plan des mobilités en Île-de-France 2030 et son évaluation environnementale, la reprise de l'Enquête Globale Transport, les enquêtes relatives à l'adhésion au MaaS ainsi que le développement du modèle ANTONIN 4 et des prévisions de développement urbain qui l'alimentent ;
- Les cotisations à l'APUR et à AIRPARIF dans le cadre de l'adhésion d'Île-de-France Mobilités à ces structures, au tirage de l'échantillon de l'Enquête Globale Transport auprès de l'Insee, au financement de la Chaire Mobilité et aux conventions pour l'expérimentation Lissage de Pointe et pour L'institut Paris Région ;
- L'accompagnement à la structuration de l'établissement dans la perspective du déménagement du siège à horizon 2026 ;
- Le développement de l'outil de gestion des biens et pour la constitution d'un inventaire physique partagé avec les opérateurs.

- Impôts et taxes : 3,6 M€

La réalisation est en dessous de la prévision et diminue par rapport à l'exercice 2022 (-21%). Il s'agit pour l'essentiel des taxes foncières et impôts locaux (3,5 M€) dont est redevable l'établissement lors des opérations de maîtrise foncière engagées pour les projets d'infrastructure sous maîtrise d'ouvrage d'Île-de-France Mobilités ainsi que le rachat des centres opérationnels de bus. Au total, 26 nouveaux sites ont été maîtrisés en 2022, soit par prise à bail (6), soit par acquisition en pleine propriété (20).

f. Autres : 230,7 M€

Cette section présente les dépenses de fonctionnement qui présentent un caractère non récurrent.

Dépenses de fonctionnement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Dépenses exceptionnelles	2 329 407	6 520 542	5 757 643	88,3%	-762 899
Provisions	60 000 000	224 944 000	224 944 000	100,0%	0
Total	62 329 407	231 464 542	230 701 643	99,7%	-762 899

Un total de 225 M€ de provisions supplémentaires a été constitué en 2023 :

- dès le budget primitif pour la reprise des créances de la SAS Comutitres filiale détenue à 100% par Île-de-France Mobilités (créances mises en recouvrement forcé, 7,5 M€) et la mise en place de compensations écologiques engageant l'établissement à moyen-terme (3 M€) ;
- puis en décision modificative n°2 pour couvrir les risques auquel l'établissement est exposé dans le cadre de sa mission d'autorité organisatrice des transports pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (206,9 M€) et à la suite de la reprise des comptes du GIE Comutitres par la SAS Comutitres (6,3 M€).

Sont également portés dans cette rubrique les remboursements du versement mobilité effectués pour 4,2 M€ auprès des employeurs qui logent sur place leur personnel ou assurent eux-mêmes le transport des salariés.

Les autres dépenses exceptionnelles sont des régularisations d'écritures comptables relatives aux exercices antérieurs (annulation de titres, admissions en non-valeur...).

g. Ecritures d'ordre : 570,7 M€

Dépenses de fonctionnement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Ecritures d'ordre	121 000 000	0	464 201		464 201
Amortissement	511 779 678	600 000 000	570 227 360	95,0%	-29 772 640
Virement de sect.	0	762 242 843	0	0,0%	-762 242 843
Total	632 779 678	1 362 242 843	570 691 560	41,9%	-791 551 282

- Amortissements : 570,2 M€

Il s'agit des amortissements des immobilisations. La progression déjà observée les années précédentes se poursuit : +11,4% par rapport à 2022.

Le rôle croissant d'investisseur d'Île-de-France Mobilités implique désormais un pilotage patrimonial, partagé entre l'établissement et les opérateurs, outillé au moyen d'une application dédiée de gestion des biens et la structuration d'une mission de coordination patrimoniale au sein de l'établissement.

Cette dotation en dépense de fonctionnement est égale à la recette d'investissement (cf. B.1.f).

- **Autres écritures d'ordre : 0,5 M€**

Il s'agit de la constatation de la sortie de l'actif d'un bien immobilier, sis au 2 rue Victor Hugo à Montfermeil, cédé en 2023 et dont la valeur nette comptable était de 0,5 M€.

Les écritures d'ordre liées aux cessions immobilières ne sont pas budgétées et font l'objet d'une ouverture automatique de crédits.

- **Virement de section**

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement représente l'autofinancement prévisionnel d'Île-de-France Mobilités qui permet de dégager des ressources propres pour financer une partie des investissements et ainsi diminuer le recours à l'emprunt. Un niveau élevé d'autofinancement est un signe de bonne gestion financière et s'avère essentiel pour qu'Île-de-France Mobilités puisse trouver des financements dans des conditions optimales.

Cette écriture d'ordre est inscrite au budget (762,2 M€) mais n'est pas constatée lors de l'exécution (i.e. elle ne fait l'objet ni d'un mandat en dépenses de fonctionnement ni d'un titre en recettes d'investissement) : son montant est constaté seulement au résultat du compte financier et fait l'objet d'un report au budget n+1, selon les règles de gestion des finances publiques locales.

B. La section d'investissement

1. Recettes d'investissement : 3,4 Md€

Le montant global des recettes d'investissement s'élève à 3 367,7 M€ dont 2 796,0 M€ de recettes réelles d'investissement, qui ont été exécutées à hauteur de 99,3 % en 2023.

Recettes d'investissement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Emprunt	1 540 000 000	1 853 742 309	1 785 000 000	96,3%	-68 742 309
Investissements majeurs	187 212 670	336 684 774	370 559 778	110,1%	33 875 004
Produit des amendes	148 457 122	138 770 000	138 776 114	100,0%	6 114
Autres recettes	126 803 320	29 440 349	43 435 851	147,5%	13 995 503
Affectation du résultat	382 687 392	458 211 739	458 211 739	100,0%	0
Total recettes réelles	2 385 160 504	2 816 849 170	2 795 983 482	99,3%	-20 865 688
Ecritures d'ordre	2 615 096 740	1 392 242 843	571 721 152	41,1%	-820 521 690
Autres écritures d'ordre	4 499 312	0	0		0
Total recettes d'ordre	2 619 596 053	1 392 242 843	571 721 152	41,1%	-820 521 690
Total recettes d'investissement	5 004 756 556	4 209 092 013	3 367 704 634	80,0%	-841 387 379

a. Emprunt : 1,785 M€

Recettes d'investissement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Emprunt	1 540 000 000	1 853 742 309	1 785 000 000	96,3%	-68 742 309

- Contexte économique et financier

La croissance mondiale devrait passer, selon les dernières prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) de janvier 2024, de 3,5 % en 2022 à 3,1 % en 2023 et 3,1% en 2024. Le FMI a ainsi revu légèrement à la hausse ses prévisions de croissance pour 2024 (+0,2 point) par rapport à ses prévisions d'octobre et a réhaussé sa prévision pour 2023 (+0,1 point).

Concernant la France, les prévisions de croissance publiées par le gouvernement en février 2024 prévoit qu'après la forte croissance de 2022 (+2,6 %) et une résistance de l'économie française en 2023 (+0,9 %), une stagnation de la croissance en 2024 devrait se matérialiser (+1,0 % contre +1,4% dans les prévisions précédentes).

En 2022, un changement de paradigme concernant les taux d'intérêt en zone euro s'est opéré. Après une baisse quasiment continue depuis près de dix ans, les taux d'intérêt, à court et à long termes, ont brutalement augmenté en 2022 et ont poursuivi leur remontée au premier semestre 2023, à un rythme plus modéré.

Evolution de l'OAT 10 ans depuis le 1^{er} janvier 2020



Evolution de l'OAT 10 ans depuis le 1^{er} janvier 2023

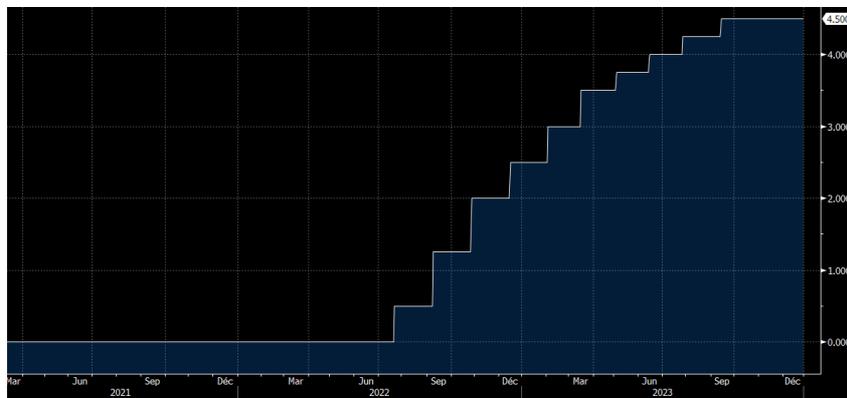


Pour rappel, à la suite de la crise de la dette en zone euro et afin de relancer la croissance, la Banque Centrale Européenne (BCE) était intervenue massivement sur les marchés financiers à partir de 2015 via un programme d'assouplissement quantitatif dont l'une des conséquences a été une baisse continue des taux long terme, qui sont passés de +2,5% en 2014 (référence OAT 10 ans – Obligation Assimilable au Trésor de l'État) à un point bas historique en septembre 2019 de -0,4 %.

Le taux OAT 10 ans a atteint +3,6% début octobre 2023, à la suite d'une séquence de hausse

historique du taux de refinancement de la BCE de plus de 4,5 points dans un laps de temps de 15 mois. Cette hausse s'accompagne d'une très forte volatilité sur les marchés, avec des mouvements haussiers ou baissiers journaliers pouvant atteindre plus de 20 points de base.

En fin d'année 2023, une de baisse de taux semblait se dessiner avec un taux 10 ans OAT qui a terminé l'année à 2,6%. En 2024, la tendance a marqué une pause avec un taux 10 ans OAT qui se stabilise tandis que les anticipations de la première baisse de taux de la BCE ciblent le mois de juin 2024.



Évolution du principal taux directeur de la BCE en 2023 (source Bloomberg)

- Niveau des marges bancaires et spread en 2022

Les marges bancaires sont restées à des niveaux très compétitifs en 2023. Lors de sa consultation de fin d'année 2023, Île-de-France Mobilités a obtenu une excellente marge avec la Banque des Territoires sur Livret A à + 40 bp de marge. En équivalence de marge contre Euribor cela correspond à Euribor 3 mois + 9 bp.

Comparativement, en 2023, la marge moyenne contre Euribor des collectivités pour des prêts bancaires de 10 ans a été de 70 bp.

- Caractéristiques des financements levés en 2023

Afin de répondre à un besoin de financement très important (2,8 Md€ prévus initialement au budget primitif 2023), il a été décidé de lever les financements en deux temps : 1 Md€ en début d'année et 700 M€ avant l'été.

Cette stratégie a permis de bénéficier d'une meilleure fenêtre de taux et de sécuriser le besoin de dette. Les conditions obtenues par Île-de-France Mobilités sur les financements obligataires sont les suivantes :

Type	Nominal	Durée	Date d'émission	Marge contre OAT
Green Bond	500 M€	10 ans	03/02/2023	OAT +49 bp
Green Bond	500 M€	20 ans	03/02/2023	OAT +52 bp
Green Bond	500 M€	15 ans	14/06/2023	OAT +45 bp

Si l'on ajoute les financements bancaires traditionnels (85 M€) et auprès de la BEI (200 M€), la durée de vie moyenne de la dette levée en 2023 est de 13,9 ans (obligataire et bancaire).

Compte tenu de l'évolution en cours d'année de la prévision des dépenses d'investissement et de l'affectation du résultat 2022, il n'a pas été nécessaire d'effectuer une autre levée de dette au second semestre 2023.

À fin 2023, Île-de-France Mobilités dispose par ailleurs de 490 M€ d'enveloppes de financements disponibles mobilisables sur les prochaines années (200 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, 290 M€ auprès de la BEI).

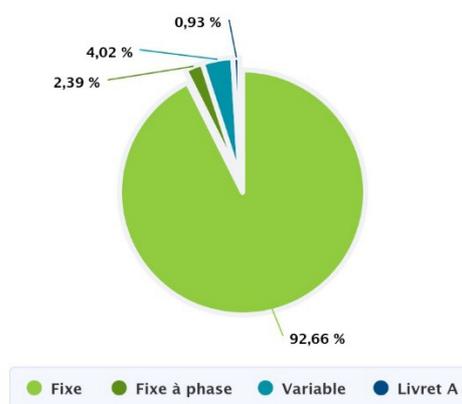
- Caractéristiques de la dette fin 2023

L'encours de la dette s'élève à 10 360 M€ fin 2023 pour un taux d'intérêt moyen de 1,37% selon l'évolution suivante :

CRD au 01/01/2023 (en M€)	8 797
Nouvelle dette 2023	1 785
Amortissements 2023 ⁶	- 222
CRD au 31/12/2023	10 360

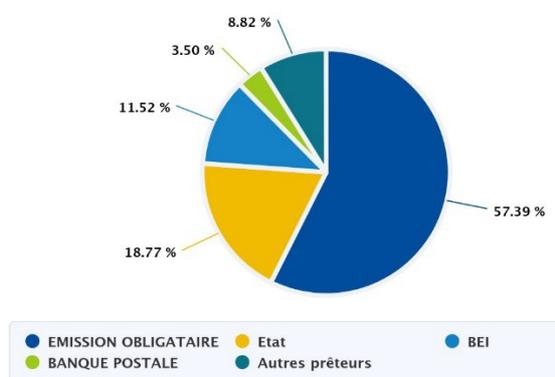
Le taux moyen de la dette augmente en 2023 du fait de la contractualisation de financements nouveaux à des taux plus élevés, dans le prolongement de la hausse des taux sur les marchés financiers. Il était de 0,86 % au 31/12/2022.

La dette à taux fixe représente plus de 92 % de la dette d'Île-de-France Mobilités à fin 2023 :



Répartition de l'encours au 31/12/2023 par type de taux

En 2023, la dette nouvelle souscrite était majoritairement constituée d'emprunts obligataires. Cela porte la dette obligataire à plus de 57% du total de l'encours de dette.



⁶ Hors amortissement relatif à l'emprunt obligataire Natixis souscrit en 2016 pour un montant de 50M€, soit un amortissement annuel de 6,25 M€, écriture semi-budgétaire.

Répartition de l'encours au 31/12/2023 par prêteur

- **Profil d'amortissement de la dette**

La dette mobilisée à ce jour présente le profil d'amortissement suivant :

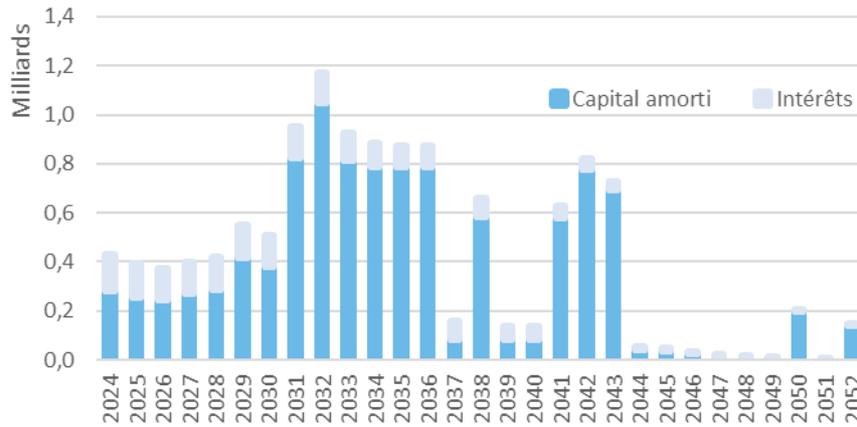


Figure 7 Annuités de dette au 31 décembre 2023

Les émissions futures viendront naturellement lisser le profil de remboursement de la dette. Par ailleurs, l'encours actuel connaît l'extinction suivante :

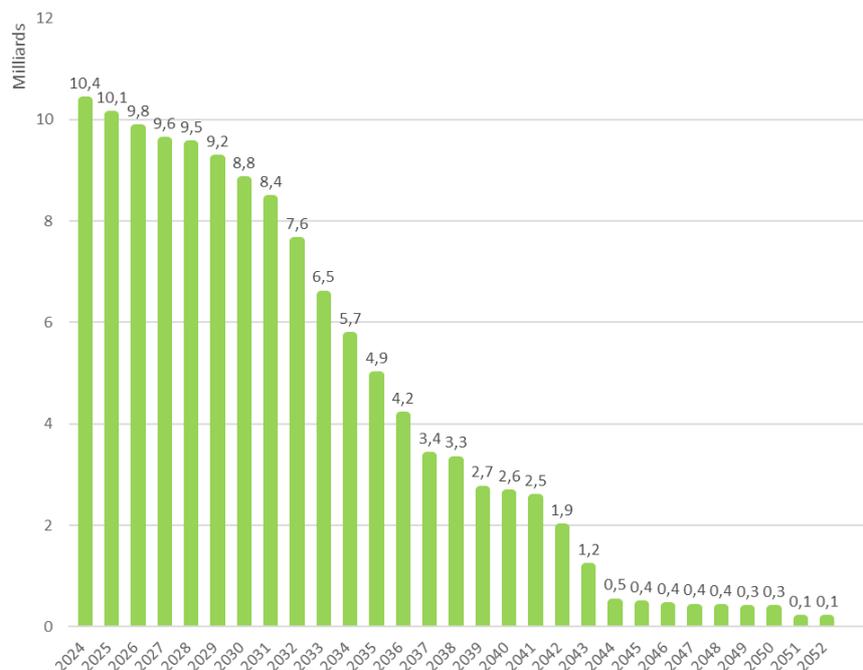


Figure 8 Capital Restant dû au 31 décembre 2023

- Trésorerie

La gestion des titres négociables à court-terme (*Negotiable European Commercial Paper - NEU CP*) a connu deux évolutions en 2023 :

- le remboursement à la fin du premier trimestre de 837 M€ de NEU CP tirés en 2022 dans un contexte de taux négatifs ;
- une levée de Green NEU CP en fin d'année pour un montant de 200 M€.

Par ailleurs, quatre placements d'excédents de trésorerie ont été effectués au second semestre via l'ouverture de comptes à terme au Trésor.

b. Recettes liées aux investissements majeurs : 370,6 M€

Recettes d'investissement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Convention PP SNCF		30 710 000	30 709 678	100,0%	-322
Amélioration QS		-	1 711 153		1 711 153
At. et Instal. Fixes SNCF		-	4 260 902		4 260 902
MR de surface		16 600 000	18 230 229	109,8%	1 630 229
MR ferré		16 569 628	16 549 628	99,9%	-20 000
Projets d'infrastr. ss MOA		-	4 718 790		4 718 790
Subventions	187 212 670	272 805 146	294 379 397	107,9%	21 574 252
Total	187 212 670	336 684 774	370 559 778	110,1%	33 875 004

Les recettes liées aux investissements majeurs s'élèvent à 370,6 M€ et comprennent notamment :

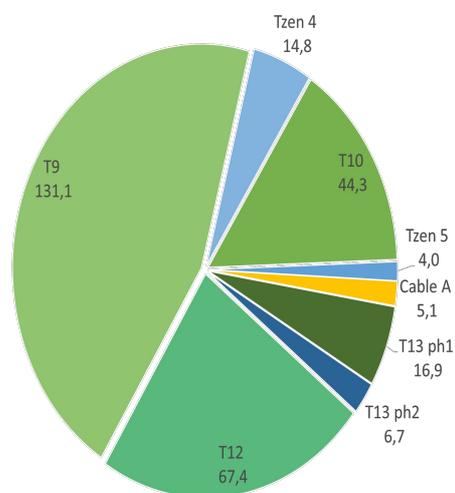
- L'ajustement du solde 2022 de la convention pluri-projets SNCF à hauteur des dépenses réelles subventionnées (30,7 M€) ;
- Des trop-versés qui s'expliquent par des aléas de production (MI20, MP14 pour le

matériel roulant, études AVP pour les AIF SNCF) à hauteur de 35,6 M€ ;

- Les subventions des projets d'infrastructure sous maîtrise d'ouvrage d'Île-de-France Mobilités et pour lesquels Île-de-France Mobilités bénéficie de subventions de l'État et des collectivités franciliennes (Région et départements) pour 294 M€.

Ces dernières se répartissent ainsi :

- 290 M€ ont été perçus pour le financement des infrastructures en 2023 : auprès de l'État (81 M€), de la Région (151,2 M€), des départements (57,3 M€) et des autres collectivités et établissements publics locaux (0,6 M€). Le montant des subventions versées dépend de l'état d'avancement des projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage ;
- 3 M€ de subventions dans le cadre de transferts et cessions de rame de trains SNCF aux Régions Normandie et Auvergne Rhône Alpes ;
- 1 M€ de subventions pour le stationnement des vélos (cofinancement Région 70% et Etat 30%).



Subventions perçues pour les projets d'infrastructures, en M€, par projet

c. Produit des amendes : 138,8 M€

Recettes d'investissement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+)/ sous(-) exécution
Produit des amendes	148 457 122	138 770 000	138 776 114	100,0%	6 114

Ce produit, lié à la réforme de 2018 de dépenalisation du produit des amendes, doit être utilisé pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement concourant notamment à l'amélioration de la sécurité, à l'accueil des voyageurs, à l'accès aux réseaux et au financement du matériel roulant. Cette affectation fait l'objet d'une annexe dédiée dans le compte administratif.

d. Autres recettes : 43,4 M€

Recettes d'investissement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+)/ sous(-) exécution
Autres recettes	126 803 320	29 440 349	43 435 851	147,5%	13 995 503

Il s'agit principalement de corrections comptables sur exercices antérieurs pour 37,5 M€, qui font l'objet d'écritures en recette et en dépense d'investissement pour un même montant.

Les autres recettes diverses sur opérations d'investissement portent sur :

- Des avoirs perçus au titre de conventions de financement conclues avec la SNCF (réaménagement des quais et signalisation du RER B) et pour la conversion énergétique de centres opérationnels bus (4,4 M€) ;

- Des dépôts et cautionnements perçus lors de la prise à bail pour les centres opérationnels bus (1,4 M€) ;
- Des restitutions de subventions VAE.

e. Affectation du résultat : 458,2 M€

Conformément à la décision d'affectation du résultat de l'exercice 2022, le résultat de fonctionnement excédentaire 2022 a été affecté à hauteur de 458,2 M€ à la section d'investissement afin de couvrir le déficit constaté à la fin de l'exercice 2023 de la section d'investissement.

Recettes d'investissement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Affectation du résultat	382 687 392	458 211 739	458 211 739	100,0%	0

f. Ecritures d'ordre : 571,7 M€

Recettes d'investissement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Dotation aux amortissements	511 779 678	600 000 000	570 227 360	95,0%	-29 772 640
Autres écritures d'ordre	2 103 317 062	30 000 000	1 493 793	5,0%	-28 506 207
Virement sect. de fonction.	0	762 242 843	0	0,0%	-762 242 843
Total	2 615 096 740	1 392 242 843	571 721 152	41,1%	-820 521 690

- **Dotation aux amortissements : 570,2 M€**

Les amortissements des immobilisations exécutés à hauteur de 570,2 M€ constituent une recette d'investissement qui est égale à la dépense de fonctionnement (cf. A.2.g).

- **Autres écritures d'ordre : 1,5 M€**

Il s'agit d'écritures réalisées pour matérialiser la sortie de l'actif de biens à la suite de cessions à l'euro symbolique (cessions de parcelles à Chatenay-Malabry au département des Hauts-de-Seine pour la réalisation du projet de tramway T10) et de la cession du bien immobilier, au 2 rue Victor Hugo à Montfermeil.

- **Virement de la section de fonctionnement**

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement représente l'autofinancement prévisionnel d'Île-de-France Mobilités qui permet de dégager des ressources propres pour financer une partie des investissements et ainsi diminuer le recours à l'emprunt. Un niveau élevé d'autofinancement est un signe de bonne gestion financière et se révèle essentiel pour qu'Île-de-France Mobilités puisse trouver des financements dans des conditions optimales.

Cette écriture d'ordre est inscrite au budget (762,2 M€) mais n'est pas constatée lors de l'exécution (i-e elle ne fait l'objet ni d'un mandat en dépenses de fonctionnement ni d'un titre en recettes d'investissement) : son montant est constaté seulement au résultat du compte

financier et fait l'objet d'un report au budget n+1, selon les règles de gestion des finances publiques locales.

2. Dépenses d'investissement : 3,6 Md€

Le montant global des dépenses d'investissement s'élève à 3 608,5 M€ dont 3 265,1 M€ de dépenses réelles d'investissement.

Les dépenses réelles ont été exécutées à hauteur de 99% hors affectation du résultat (celui-ci se budgete mais ne s'exécute pas) et remboursement du capital de la dette.

Dépenses d'investissement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Investissements majeurs	2 514 554 027	3 007 587 494	2 973 464 396	98,9%	-34 123 098
Résultat comptable	NA	456 696 203	NA	0,0%	-456 696 203
Remboursement du capital	204 529 011	230 700 000	228 373 101	99,0%	-2 326 899
Projets politique de transport	30 161 138	62 850 000	62 594 065	99,6%	-255 935
Autres	2 715 871	1 258 316	642 640	51,1%	-615 676
Total dépenses réelles	2 751 960 047	3 759 092 013	3 265 074 202	86,9%	-494 017 811
Total dépenses d'ordre	2 329 184 081	450 000 000	343 402 711	76,3%	-106 597 289
Total dépenses d'investissement	5 081 144 128	4 209 092 013	3 608 476 913	85,7%	-600 615 100

a. Investissements majeurs : 2 973,5 M€

Dépenses d'investissement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+) / sous(-) exécution
Matériel roulant ferré	1 223 207 102	1 548 750 713	1 537 979 804	99,3%	-10 770 910
Amélioration QS	271 389 710	304 392 162	299 026 595	98,2%	-5 365 567
Projets d'infrastr. ss MOA	297 707 867	277 458 553	266 551 360	96,1%	-10 907 193
Matériel roulant surface	251 260 380	227 892 900	217 617 408	95,5%	-10 275 492
Convention PP SNCF	187 000 000	219 400 000	219 200 000	99,9%	-200 000
At. et Instal. Fixes SNCF	64 088 368	175 759 288	175 759 288	100,0%	0
COB	137 727 726	152 538 893	154 488 458	101,3%	1 949 565
Rachat MR - MEC	63 920 508	91 200 000	94 712 537	103,9%	3 512 537
Invest numérique	18 252 367	10 194 985	8 128 947	79,7%	-2 066 039
Total	2 514 554 027	3 007 587 494	2 973 464 396	98,9%	-34 123 098

- Matériel roulant ferré : 1 538,0 M€

Les conventions de matériels roulants ferrés représentent plus de la moitié des investissements majeurs d'Île-de-France Mobilités sur l'année 2023 et ont progressé de 315 M€ entre 2022 et 2023. Ces conventions de financement sont dédiées à l'achat ou à la rénovation de rames auprès des opérateurs SNCF, RATP et SGP.

L'investissement du matériel roulant ferré représente une part majeure des investissements d'Île-de-France Mobilités, porté notamment par les programmes RER NG, MP 14 et le matériel

roulant SGP qui constituent les dépenses les plus importantes. A cela s'ajoutent les dépenses pour l'adaptation de systèmes sol et bord NExTEO.

Le budget 2023 est à la hausse par rapport à 2022, afin de prendre en considération les nouveaux projets d'investissement avec de nouvelles conventions de financement conclues en 2023 :

- SNCF : 856 M€ de crédits de paiement ont été alloués pour intégrer une hausse liée à la révision des prix des matériels et le protocole établi avec Alstom pour sécuriser la livraison des rames du RER NG, le déploiement de NExTEO sur les lignes B & D et sur EOLE :

Convention matériel roulant SNCF (par AP)		Subventions 2023
3-2006-12	Z2N	1 852 422
3-2006-8	Francilien	23 432 548
3-2012-2	MR Tram Express	32 488 820
3-2014-1	Regio 2N	43 851 291
3-2016-1	RER NG	712 914 665
3-2017-4	MI2N	7 125 745
3-2020-4	Dualis T4	16 132 134
3-2021-1	Equip MR	4 820 000
3-2020-2	MI20	13 138 245
Total		855 755 871

- RATP : 481 M€ de crédits de paiement ont été alloués à l'achat ou à la rénovation de rames, cette hausse s'explique par l'acquisition des équipements embarqués des MF19 de la ligne 13, selon le décompte suivant :

Convention matériel roulant RATP (par AP)		Subventions 2023
3-2015-2	MP05 et MP89	8 546 364
3-2015-3	MP14	315 562 034
3-2016-3	MF77 L7 L8	13 184 065
3-2016-4	MI84 RER B	6 803 899
3-2019-1	MF19	53 504 003
3-2020-2	MI20	34 173 838
4-2020-4	CFI T1 T2	49 028 773
Total		480 802 975

- SGP : 201 M€ de crédits de paiement ont été alloués pour accompagner l'accélération du planning de livraison des MP14 prévue fin 2023 dans le cadre d'un avenant à la convention de financement tripartite IDFM-SGP-RATP pour les lignes 15, 16 et 17. Ces crédits intègrent les coûts d'acquisition de 37 rames MP14 pour la ligne 14 réalisée en 2022.

Convention matériel roulant RATP (par AP)		Subventions 2023
3-2015-4	MR GPE L14 15-16-17	139 962 889
3-2022-1	Préfig GPE L15à18	12 411 140
3-2020-3	L18 ACQUISITION	49 046 929
Total		201 420 958

- Amélioration de la Qualité de Service : 299,0 M€

En 2023, Île-de-France Mobilités a financé des projets d'amélioration de la qualité de service à hauteur de 299 M€ notamment pour l'intermodalité (89 M€), le schéma directeur d'accessibilité (73 M€), l'information voyageurs (36 M€), et poursuit ses investissements pour la modernisation de la billettique – programme PRIM (54 M€).

Amélioration QS	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+)/sous(-) exécution
5 2006 15 - Intermodalité	87 400 000	89 079 051	101,9%	1 679 051
5 2006 16 - Accessibilité PMR	4 300 000	4 001 581	93,1%	- 298 419
5 2006 17 - Information Voyageurs	38 559 640	35 891 469	93,1%	- 2 668 171
5 2006 18 - Optimisation des infra	14 700 000	12 396 664	84,3%	- 2 303 336
5 2006 19 - Plan Impact	2 980 000	3 373 178	113,2%	393 178
5 2006 20 - Sécurité	1 114 000	193 039	17,3%	- 920 961
5 2006 23 - SDA	73 700 000	72 831 175	98,8%	- 868 825
5 2012 1 - Invest. Billettique-Vente	52 800 000	53 635 672	101,6%	835 672
5 2023 1 - PRIM	28 838 522	27 624 765	95,8%	- 1 213 757
Total	304 392 162	299 026 595	98,2%	- 5 365 567

- Projet d'infrastructure sous MOA : 266,6 M€

Île-de-France Mobilités a assuré la maîtrise d'ouvrage de certains projets d'infrastructure pour un montant de 266,6 M€ contre 297,7 M€ en 2022. Les opérations sous maîtrise d'ouvrage d'Île-de-France Mobilités sont :

- la gare routière du Tram 7 depuis 2010,
- à partir de 2012, une gestion en direct des Tram 4, 10, Tram 9, 7 (phase 2 d'Athis-Mons jusqu'à Juvisy), 12 (Massy-Evry) et du transport en site propre – TSCP de Massy-Saclay, 13 (phase 1 de Saint Cyr à Saint Germain) ;
- depuis 2021, les T Zen 4 et 5 ainsi que le Cable 1.

Projet d'infrastructure sous MOA	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+)/sous(-) exécution
2 2006 4 - Tram T7 HT	3 050 000	2 927 581	96,0%	- 122 419
2 2011 1 - Tram 11	120 000	56 631	47,2%	- 63 369
2 2012 3 - TSCP Massy Saclay HT	56 288	56 288	100,0%	- 0
2 2012 4 - Tram 12	57 000 000	59 130 449	103,7%	2 130 449
2 2012 5 - Tram 4	3 088 074	3 276 640	106,1%	188 566
2 2012 6 - Tram 10 HT	72 420 000	44 955 511	62,1%	- 27 464 489
2 2013 4 - Tram 13	18 527 028	18 817 083	101,6%	290 055
2 2013 5 - Tram 9	63 300 000	63 873 943	100,9%	573 943
2 2016 1 - TZEN 4	39 000 000	45 182 556	115,9%	6 182 556
2 2016 2 - TZEN 5	7 000 000	6 461 797	92,3%	- 538 203
2 2019 11 - CABLE A TTC	13 600 000	19 131 740	140,7%	5 531 740
1 2022 1 - INFRA-JOP2024	241 428	41 428	17,2%	- 200 001
2 2023 1 - Pôle Val de fontenay	-	2 051 169		2 051 169
4 2014 1 - Conversion de dépôt bus	-	484 042		484 042
4 2017 1 - Acquisition tramways sous MOA	-	48 768		48 768
Projet Infrastructures hors AP	55 735	55 735	100,0%	-
Total	277 458 553	266 551 360	96,1%	- 10 907 193

- Matériel roulant de surface : 217,6 M€

Matériel roulant de surface	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+)/sous(-) exécution
4 2006 14 - Matériel roulant bus CT3	10 821 000	9 436 150	87,2%	- 1 384 850
4 2012 1 - Matériel Roulant bus RATP	54 900	54 878	100,0%	- 22
4 2013 2 - Acquisition tramways	37 000	36 380	98,3%	- 620
4 2017 1 - Acquisition tramways sous MOA	37 965 000	33 936 239	89,4%	- 4 028 761
4 2019 1 - ACQUISITION BUS CATP	51 000 000	47 097 898	92,3%	- 3 902 102
4 2020 4 - T1-T2 MR	-	493 548		493 548
4 2021 1 - CFI BUS 2021 2023	103 185 000	99 883 944	96,8%	- 3 301 056
4 2022 1 - CFI MR RATP2024	24 830 000	26 678 371	107,4%	1 848 371
Total	227 892 900	217 617 408	95,5%	- 10 275 492

Île-de-France Mobilités a versé 217,6 M€ d'acomptes pour le renouvellement et l'acquisition de matériels pour les transports en mode bus, tramway en 2023.

Concernant les matériels roulants bus, en cumul, Île-de-France Mobilités a versé des subventions d'investissements auprès de la RATP pour 126,6 M€ en 2023 et auprès des CT3 pour 9,4 M€ en 2023.

Par ailleurs, 47 M€ ont permis l'acquisition de bus et cars standards GNV auprès de la centrale d'achat du transport public (CATP).

Concernant les tramways, 34 M€ ont été mandatés pour les projets d'acquisition de tramways et bus performants en site propre sous maîtrise d'ouvrage (T10, T3b prolongé jusqu'à la porte Dauphine et T Zen 4).

- **Convention SNCF – Pluri-projets : 219,2 M€**

Cette section regroupe d'une part la convention pluri-projets entre Île-de-France Mobilités et SNCF, votée au conseil d'administration du 9 décembre 2020, qui permet de financer environ 13% du plan pluriannuel d'investissement de la SNCF dans le cadre du contrat 2020-2023 et d'autre part un ensemble de projets relevant essentiellement des matériels roulants et des ateliers SNCF.

Cette convention a été exécutée à hauteur de 219 M€ et intègre l'appel de fonds de décembre 2022, payé sur l'exercice 2023.

Convention pluri-projets SNCF	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+)/sous(-) exécution
7 2020 1 - C3 Projets & Fonds travaux	219 400 000	219 200 000	99,9%	- 200 000

- **Ateliers et installations fixes SNCF : 175,8 M€**

Cette section regroupe les subventions versées pour la rénovation des ateliers et installations fixes de la SNCF dans le cadre de la nouvelle gouvernance des investissements convenue entre Île-de-France Mobilités et la SNCF.

À ce titre 175,8 M€ de crédits de paiement ont été exécutés en 2023, en hausse de plus de 111 M€ par rapport à 2022 en raison de l'évolution du projet Villeneuve Demain et de l'indexations de coûts.

Ateliers et Installations Fixes SNCF	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+)/sous(-) exécution
7 2020 3 - 03-Installations Fixes-CFi	175 759 288	175 759 288	100%	-

- Centres opérationnels Bus (COB) : 154,5 M€

Les dépenses relatives aux centres opérationnels de bus se répartissent entre d'une part l'acquisition de terrains pour y construire par la suite des COB et d'autre part les dépenses de construction ou de rénovation des centres.

Parmi les principales interventions, peuvent être citées les conventions de financement pour l'adaptation des dépôts en vue d'accueillir des bus alimentés :

- par le gaz naturel (GNV) – Aubervilliers, 8,2 M€ ; Fontenay 7,2 M€ ; Paris-Flandre, 8,8 M€ ;
- par des batteries électriques : Malakoff 7 M€ ; Paris-Croix-Nivert 9 M€ ; Vitry-sur-Seine 10 M€.

et le rachat de dépôts tels que Poincy 2,7 M€, Domont 2,3 M€ et Plaisir 3 M€.

COB (foncier, travaux, acquisitions)	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+)/sous(-) exécution
4 2014 1 - Conversion de dépôt bus	122 667 200	120 400 122	98,2%	- 2 267 078
4 2020 1 - RACHAT DEPOTS BUS CT3	28 900 000	8 726 909	30,2%	- 20 173 091
Hors AP	971 693	25 361 427	2610,0%	24 389 734
Total	152 538 893	154 488 458	101,3%	1 949 565

- Rachat Matériel roulant : 94,7 M€

Il s'agit de la reprise des véhicules exploités précédemment dans le cadre des CT3 et qui avaient été préfinancés par les opérateurs.

Rachat MR - MEC	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+)/sous(-) exécution
4 2020 3 - RACHAT MR BUS CT3	91 200 000	94 712 537	103,9%	3 512 537

- Investissements numériques : 8,1 M€

La consommation des investissements s'effectue au gré de l'avancement des différents projets portés par la direction du numérique. Parmi eux peuvent être cités :

- La convention signée avec la SNCF pour intégrer le nouveau programme de « transformation numérique et modernisation des systèmes d'information » (TNMSI), objet d'une nouvelle autorisation de programme dédiée (8-2023-1)
- le développement et l'évolution du portail unique Île-de-France Mobilités pour 0,9 M€ ;
- le Système décisionnel pour l'exploitation des remontées des données de validation télébilletique (SIDV) pour 0,3 M€ ;
- le développement et l'évolution de l'application qui est le support des appels d'offres du Grand Paris Express (ONYX) pour 0,2 M€ ;
- le développement de l'application utilisée pour l'enquête globale transports (EGT) pour 0,2 M€.

Les investissements numériques portent également sur l'acquisition et le renouvellement du patrimoine informatique tels que les serveurs, les infrastructures et équipements réseau ainsi que les équipements individuels à destination des agents.

Investissements numériques	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+)/sous(-) exécution
Convention TNMSI SNCF		3 000 000		
PRIM (solde AP 5-2006-17)		1 926 488		
PORTAIL UNIQUE IDFM		928 493		
SITES WEB		333 904		
MATERIELS PC		304 259		
SIDV		256 516		
ONYX		246 157		
EGT APPLICATION MOBILE		164 640		
Autres projets		968 489		
Total	10 194 985	8 128 947	79,7%	- 2 066 039

b. Projets politique de transport : 62,6 M€

Les principales dépenses concernent les aides à l'achat de vélos à assistance électrique, pour un montant total de 31,8 M€ versés aux bénéficiaires.

Les dépenses relatives au dispositif Véligo location inscrites en investissement concernent les subventions d'équipement versées pour le renforcement du parc mis en location pour 0,8 M€.

Enfin, un apport en capital de 30 M€ a été réalisé pour la constitution de la SAS Comutitres, filiale détenue à 100 % par Île-de-France Mobilités.

Dépenses d'investissement (en €)	Exécution 2022	Budget 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Sur(+)/sous(-) exécution
Aide à l'achat-VAE	26 775 819	31 850 000	31 843 331	100,0%	-6 669
Veligo location	3 185 319	1 000 000	750 734	75,1%	-249 266
Filiale	200 000	30 000 000	30 000 000	100,0%	0
Total	30 161 138	62 850 000	62 594 065	99,6%	-255 935

c. Remboursement du capital de la dette : 228,4 M€

Remboursement du capital de la dette	Budget 2023	Remb. en capital 2023	Taux d'exécution 2023	Capital restant dû au 31/12/2023
	230 700 000	228 373 101	99,0 %	
Banque Postale		35 553 448		362 757 759
Bayerische Landesbank		3 333 333		75 000 000
Banque Européenne d'Investissement		58 159 585		1 193 448 233
BNP Paribas		12 500 000		93 750 000
BRED Banque Populaire		3 875 000		21 750 000
Caisse d'Épargne		29 285 714		191 428 571
CDC		13 261 257		178 517 548
Crédit Agricole		2 500 000		-
Crédit Foncier de France		11 071 429		193 928 571
Deutsche Pfandbriefbank		4 533 333		65 166 667
Hessen-Thüringen LB		10 000 000		6 250 000
Saar Landesbank		3 000 000		54 000 000
Société Générale		5 000 000		33 750 000
Etat – avances remboursables		30 000 000		1 945 000

Emissions obligataires		-		5 945 000 000
Total emprunts		222 123 101		10 359 747 349
Prêt obligataire Natixis 2016 ⁷		6 250 000		12 500 000

d. Autres dépenses d'investissement : 4,4 M€

Dans cette partie sont retracées les opérations d'investissements telles que :

- Les acquisitions et travaux liés aux agencements et aménagements des locaux ;
- Les dépôts et cautionnements versés ;
- Les régularisations d'écritures sur exercices antérieurs.

e. Résultat comptable n-1

Conformément à la délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2022⁸, il a été constaté un déficit de la section de la section d'investissement de 456,7 M€ avant prise en compte des reste-à-réaliser. Il est inscrit au budget 2023. Bien que considérée comme une opération réelle, cette inscription ne donne pas lieu à exécution.

f. Ecritures d'ordre : 343,4 M€

Il s'agit ici des écritures :

- de reprises des amortissements à hauteur des subventions d'investissement perçues pour 342,4 M€ ;
- la constatation de subventions en nature (échanges de terrains pour la construction du T10) pour 1 M€.

g. Restes à réaliser : 3,7 M€

Les restes à réaliser en dépenses de 3,7 M€ sont constitués des engagements d'investissement pris par Île-de-France Mobilités non gérés en autorisations de programme et pour lesquels les factures des prestataires ne sont pas encore parvenues. Ils sont composés de :

R.A.R.2023 ⁹	Montant du report
2051- Concessions, droits similaires	2 978 090,12
2181 - Install. générales, agencements	52 892,79
21838- Autres matériels informatiques	35 366,50
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	108 474,57
2188 - Autres immobilisations corporelles	361,40
2328 – Avances immobilisation incorp.	488 126,42
Total reports	3 663 311,80

⁷ Le montant de l'encours de dette dans le calcul du résultat n'inclut pas le montant restant à amortir pour cet emprunt (provisionnement semi-budgétaire)

⁸ Délibération n°20230420-048 du 20 avril 2023

⁹ Détail en annexe D.2

C. Résultat de l'exercice et ratios financiers

1. Soldes de financement

L'autofinancement dégagé par l'exercice 2023 (y compris report des exercices antérieurs) sur la section de fonctionnement s'élève à 1 098,4 M€. Il permet de couvrir le besoin de financement cumulé de la section d'investissement de 701,1 M€ (sur 3,6 milliards de dépenses d'investissement) après prise en compte des reste-à-réaliser.

L'exercice 2023 se clôture sur un résultat net excédentaire de 397,3 M€, toutes sections confondues, soit un atterrissage limité à 2,5% du budget total d'Île-de-France Mobilités, ce qui est particulièrement faible. Ce résultat est indispensable pour restaurer des marges d'autofinancement et préserver une capacité de désendettement conforme aux attendus des autorités de régulation et de contrôle des comptes tout comme des partenaires financiers (cf. ci-dessous).

Résultat 2023	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	12 209 838 900,19	3 367 704 634,33	15 577 543 534,52
Dépense de l'exercice	11 313 411 498,69	3 608 476 913,49	14 921 888 412,18
Résultat de l'exercice	896 427 401,50	-240 772 279,16	655 655 122,34
Reprise n-1	201 980 339,44	-456 696 202,68	-254 715 863,24
Reste-à-Réaliser		-3 663 311,80	-3 663 311,80
Résultat cumulé	1 098 407 740,94	-701 131 793,64	397 275 947,30

2. Autofinancement et capacité de désendettement (CDD)

Le tableau ci-dessous reprend les principaux ratios financiers d'Île-de-France Mobilités.

		2 022	2 023
RRF	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	10 607,7	11 867,5
a	- Reprise de provisions	108,3	60,0
b	- Produits financiers	1,7	2,6
c	- Produits exceptionnels	121,1	0,5
d	- Produits spécifiques (régul TVA)	3,9	9,1
RRF- (a+b+c+d)	= (RRF1) Recettes de gestion	10 372,7	11 795,2
b	+ Produits financiers	1,7	2,6
c	+ Produits spécifiques (régul de TVA)	3,9	9,1
RRF1 +b+c	=(RRF2) Recettes réelles de fonctionnement	10 378,4	11 806,9
DRF	Dépenses réelles de fonctionnement (RRF)	9 956,8	10 741,5
a	- Constitution de provisions	60,0	224,9
b	- Charges financières	75,0	131,4
c	- Charges exceptionnelles	0,9	0,8
DRF-(a+b+c)	(DRF1) Dépenses de gestion	9 820,9	10 384,3
e	+ Charges financières	75,0	131,4
DRF1 +e	=(DRF2) Dépenses réelles de fonctionnement	9 895,9	10 515,7
DRI	Dépenses réelles d'investissement	2 752,0	3 265,1

f	Encours de la dette 31/12	8 796,6	10 359,7
g	Produit des amendes	148,5	138,8
h	Remboursement du capital	204,5	228,4
EG=(RRF1-DRF1)	Epargne de gestion	551,8	1 410,9
EG / RRF1	Taux d'épargne de gestion	5,3%	11,9%
EB=(RRF2-DRF2)	Epargne brute (RRF2 - DRF2)	482,5	1 291,2
EB / RRF2	Taux d'épargne brute	4,6%	10,9%
EB/DR1	Taux d'autofinancement	17,5%	39,5%
f/EB	CDD(classique)	18,2	8,0
f/(EB+g)	CCD(y/c produit des amendes (BEI))	13,9	7,2
EN=EB-h	Epargne nette	277,9	1 062,9
EN / RRF2	Taux d'épargne nette	2,7%	9,0%

Définition des ratios :

- Epargne brute :

Ce sont les ressources disponibles pour financer l'investissement ou rembourser la dette, soit la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Les recettes/dépenses de fonctionnement prises en comptes excluent les mouvements exceptionnels (tels que les cessions) ou qui ne donnent pas lieu à encaissement/décaissement (tels que les reprises/ constitutions de provisions) ;

Le taux d'épargne brute rapporte l'épargne ainsi calculée au périmètre des recettes de fonctionnement retenues dans ce cadre ;

- Epargne nette :

Ce sont les ressources disponibles pour financer les investissements après remboursement annuel du capital de la dette ;

- Taux d'autofinancement des investissements :

Ce ratio détermine le niveau auquel Île-de-France Mobilités est capable de financer ses dépenses d'investissement sans nouveau recours à l'emprunt ;

- La capacité de désendettement :

Ce ratio est un indicateur de solvabilité puisqu'il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles (i-e l'épargne brute).

La structure des recettes d'Île-de-France Mobilités compte également le produit des amendes de police, inscrit à la section d'investissement. Comme il s'agit d'une recette pérenne et peu susceptible de variation, celle-ci vient majorer le montant de l'épargne brute. Ce retraitement a été validé par la Banque Européenne d'Investissement qui définit ainsi les ratios à respecter dans le cadre des contrats de prêts accordés à Île-de-France Mobilités.

D. Annexes

1. Les autorisations de programmes et d'engagements

Programme	AE	Montant AE voté	Montant des crédits de paiement	
			Total réalisé au 31/12/2023	Reste à financer après 2023
1	Etudes générales (2006/1)	184 780 902	124 325 238	60 455 663
2	AE Projet infrastructures et autres dépenses (2006/2)	168 367 937	119 168 977	49 198 960
3	Fonctionnement GPE (2022/2)	45 000 000	2 329 146	42 670 854
5	Convention PDU (2006/21)	12 121 306	6 085 632	6 035 674
Total AE		410 270 144	251 908 994	158 361 151

Programme	AP	Montant AP voté	Montant des crédits de paiement	
			Total réalisé au 31/12/2023	Reste à financer après 2023
1	INFRA-JOP2024 (2022/1)	10 000 000	41 428	9 958 573
2	AP Etudes infrastructures (2006/3)	10 208 261	10 200 313	7 948
2	CABLE A TTC (2019/11)	158 260 000	29 271 977	128 988 023
2	Pôle Val de fontenay (2023/1)	11 600 000	2 051 169	9 548 832
2	TCSP Argenteuil Bezou Sartrouville - BES (2023/4)	3 100 000		3 100 000
2	TCSP EVE Chessy-Esbly-Val d'europe (2023/3)	140 000 000		140 000 000
2	TCSP Sénia - Orly (2023/5)	60 000 000		60 000 000
2	Tram 10 HT (2012/6)	215 000 000	151 622 996	63 377 004
2	Tram 11 (2011/1)	33 215 312	23 209 580	10 005 732
2	TRAM 1 (2023/2)	700 000		700 000
2	Tram 12 HT (2012/4)	412 500 000	336 835 616	75 664 384
2	Tram 13 (2013/4)	300 000 000	138 793 095	161 206 905
2	Tram 1 Nanterre-Rueil HT (2019/13)	6 000 000	0	6 000 000
2	Tram 4 HT (2012/5)	205 888 000	178 509 206	27 378 794
2	Tram 8 Sud (2023/6)	8 000 000		8 000 000
2	Tram 9 HT (2013/5)	505 243 000	466 798 392	38 444 608
2	Tram T7 HT (2006/4)	300 000 000	39 330 116	260 669 884
2	TSCP Massy Saclay HT (2012/3)	82 000 000	72 315 470	9 684 530
2	TZEN 4 HT (2016/1)	194 000 000	89 942 440	104 057 560
2	TZEN 5 HT (2016/2)	90 000 000	24 362 965	65 637 035
3	AGC Grand Est (2017/3)	10 000 000	0	10 000 000
3	Antienrayeurs Z2N (2011/1)	26 320 000	19 525 459	6 794 541
3	Conventions d'Investissement GPE (2022/1)	78 200 000	17 605 611	60 594 389
3	DUALIS T4 (2020/4)	74 500 000	69 939 729	4 560 271
3	Equipement MR (2021/1)	349 000 000	8 040 000	340 960 000
3	Francilien (2006/8)	2 819 312 000	2 568 048 564	251 263 436
3	LIGNE 18 CONV ACQUISITION 15 rames (2020/3)	200 000 000	106 872 000	93 128 000
3	MF01 Ligne 9 (2011/2)	231 240 000	213 106 292	18 133 708
3	MF77 L7 et L8 (2016/3)	85 651 000	50 111 471	35 539 529
3	MI09 (2006/9)	878 244 000	758 046 088	120 197 912
3	MI20 (RER B) (2020/2)	2 550 000 000	200 781 897	2 349 218 103
3	MI2N (2017/4)	122 775 000	26 342 999	96 432 001
3	MI79 (2006/10)	165 890 000	156 598 403	9 291 597
3	MI84 RER B (2016/4)	120 475 000	43 486 793	76 988 207
3	MP05 (2006/11)	32 540 000	26 857 880	5 682 120
3	MP05 L14 Extension Mairie de Saint Ouen (2012/1)	153 500 000	128 903 471	24 596 529
3	MP14 STIF (2015/3)	1 390 773 000	1 022 534 999	368 238 001
3	MR Métro MF19 (2019/1)	835 225 671	238 107 459	597 118 212
3	MR SGP (2015/4)	1 212 340 000	343 675 806	868 664 194
3	MR Tram express (2012/2)	421 520 000	381 777 976	39 742 024
3	Regio 2N (2014/1)	2 047 689 000	1 702 308 184	345 380 816
3	RER NG (2016/1)	3 725 400 000	1 555 411 907	2 169 988 093
3	Transfert MP05 et MP89 (2015/2)	93 505 000	37 855 991	55 649 009
3	Transformation 6 Z2N CRNPC (2013/1)	8 760 000	8 059 680	700 320
3	Z2N (2006/12)	263 601 000	224 952 928	38 648 072
4	ACQUISITION BUS CATP (2019/1)	550 000 000	251 696 257	298 303 743
4	Acquisition tramways (2013/2)	149 750 000	125 530 610	24 219 390
4	Acquisition tramways sous MOA (2017/1)	218 200 000	118 245 003	99 954 997
4	CFI BUS 2021 2023 (2021/1)	495 000 000	291 610 399	203 389 601
4	CFI MR RATP2024 (2022/1)	245 000 000	28 535 271	216 464 729
4	Conversion de dépôt bus (2014/1)	1 324 100 000	433 982 011	890 117 989
4	INVESTISSEMENT FLUVIAL (2020/2)	5 000 000		5 000 000
4	Matériel roulant bus CT3 (2006/14)	609 295 927	477 072 052	132 223 875
4	Matériel Roulant bus RATP (2012/1)	744 893 000	615 391 452	129 501 548

4	RACHAT DEPOTS BUS CT3 (2020/1)	361 250 000	30 966 305	330 283 695
4	RACHAT MR BUS CT3 (2020/3)	673 000 000	191 563 772	481 436 228
4	T1-T2 MR (2020/4)	347 580 000	78 234 150	269 345 850
4	Vélos électriques (2017/2)	45 000 000	29 745 227	15 254 773
5	Accessibilité PMR (2006/16)	209 523 162	135 137 096	74 386 066
5	Information Voyageurs (2006/17)	581 754 440	396 886 090	184 868 349
5	Intermodalité (2006/15)	654 640 711	416 889 938	237 750 773
5	Investissement Billettique-Vente (2012/1)	547 030 000	374 694 354	172 335 646
5	Optimisation des infrastructures (2006/18)	214 431 803	156 839 313	57 592 490
5	Plan Impaqt (2006/19)	61 644 000	54 891 270	6 752 730
5	PRIM (2023/1)	91 000 000	27 624 765	63 375 235
5	SDA (2006/23)	893 548 424	815 515 565	78 032 859
5	Sécurité (2006/20)	156 918 129	96 484 322	60 433 807
7	03-Installations Fixes-Subvention(CFi) (2020/3)	1 442 000 000	435 881 655	1006 118 345
7	C3 Projets & Fonds travaux (2020/1)	862 000 000	778 053 261	83 946 739
8	Transformation et modernisation des SIOT-SNCF (2023/1)	83 000 000	3 000 000	80 000 000
Total AP		32 207 734 839	17 836 706 483	14 371 028 356

2. Les engagements d'investissement reportés

Nature comptable	N°	Objet	Montant
2051	A001497	18019-MISSION 1/ FORFAIT OPTIWAY	7 260,00
2051	A005019	AJOUT ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE EXPORT	6 542,60
2051	A005030	EDITION ARRET TRANSPORTEUR	41 757,26
2051	B001043	EDITION ARRET TRANSPORTEUR	41 757,26
2051	B003471	TMA Portail WEB Lot 4-2	31 959,83
2051	C001561	Développement spécifique- Contrôle addi	89 103,13
2051	C001618	Intelligence donnée TMA SIG Ortelius	11 523,13
2051	C004006	Evolutions Sherlock V2 nouvelle version	238 695,00
2051	C005137	Versement Mobilites gestion demandes mu	23 977,50
2051	X001687	ONYX Implémentation d'adaptations	71 373,00
2051	X001814	EVOLUTION PEGASE 3 - rentrée scolaire 2	50 772,00
2051	X002068	Lot 7 du Portail Unique du 22 fév au 3	184 556,16
2051	X002479	ORTELIUS Evolution 014 migration vers P	44 790,53
2051	X003033	GEODE CADRAGE-REFONTE-STD	25 803,00
2051	X003146	Refonte PDM	117 852,00
2051	X003280	Lot 415888 - MPSA RENOUVELLEMENT SA	16 690,90
2051	X003461	GEODE EVOLUTION 25 Lot 1B	15 360,00
2051	X003467	RECIF Evolutions	2 550,00
2051	X003706	ONYX outil de sécurisation	45 342,00
2051	X003750	Maintenance évolutive sur le logiciel G	4 230,00
2051	X003818	Evolution sur anomalies Logiciel GIQS	11 853,00
2051	X003851	Mise en place du Captcha sur SHERLOCK	29 412,00
2051	X004081	Mise à niveau conformité des composants	11 562,00
2051	X004083	EGT Mise à niveau conformité des compos	8 955,00
2051	X004084	GEODE Mise à niveau conformité des comp	16 410,00
2051	X004086	GIQS Mise à niveau conformité des compo	11 913,00
2051	X004088	ONYX Mise à niveau conformité des compo	22 905,00
2051	X004090	RECIF Mise à niveau conformité des comp	16 845,00
2051	X004095	REPORTING QS Mise à niveau conformité c	1 923,00
2051	X004101	Sherlock Réalisation des montées de ver	14 490,00
2051	X004143	SOPHIA Mise à niveau conformité des com	12 372,00
2051	X004150	Refonte VT Mise à niveau conformité com	13 185,00
2051	X004476	Evol 018 MEPP sortie Data Store & Trans	9 839,32
2051	X004478	ORTELIUS Mise en Préprod version ArcGIS	22 103,23
2051	X004479	Evolution 020 Résolution de l'ap ODliu	16 105,53
2051	X004640	Sites web suite backlog du lot 1	129 407,91
2051	X004656	PORTAIL UNIQUE Lot 7.2	227 587,85
2051	X004699	Maintenance évolutive sur le logiciel O	23 232,00
2051	X004711	FDV 2023 Gestion archivage fichiers entr	3 513,00
2051	X004828	Complément Lot 7.3 pour l'Upgrade logic	26 991,36
2051	X004838	Evolution EVO - Octobre 2023	4 095,00
2051	X004867	GECCO License GF stockage	10 130,95
2051	X005010	DATA4JOB Avenant Licences	22 118,78
2051	X005020	SitesWeb Mise en place équipe suite bac	125 371,56
2051	X005090	SIDV Petites Evolutions T4-2023	17 242,97
2051	X005095	Licences ORACLE Noyau Embedded GFI ASTR	56 441,36
2051	X005099	FDV Migration PostgreSQL version 14.9	3 258,00
2051	X005100	Versement Mobilité - Evolution 2023 Lot	5 940,00
2051	X005185	PORTAIL UNIQUE Lot 7.4 V1	207 146,79
2051	X005188	SIDV ETUDE ZONETARIF V2	2 603,57
2051	X005189	SIDV MAJ COORD GEOGRAPHIQUES V2	8 790,95
2051	X005190	SIDV MAJ RF&DM V2	35 408,32
2051	X005191	SIDV PROFONDEUR Acces Expert V1	6 037,85
2051	X005193	IDV Ajout du type Support dans le flux	11 373,05
2051	X005197	SIDV Valorisation contractuelle	22 193,23
2051	X005228	SIMPLICITI Développement Spécifique	147 304,61
2051	X005236	ORTELIUS Chaîne de transport données et	77 669,09
2051	X005237	SIDV Evolution Robustesse V2	32 616,00
2051	X005238	GEODE Evolution 26	55 755,00
2051	X005241	Ajustement Licence TRANSSCOLAIRE 1000 u	182 112,67

2051	X005249	GEODE Refonte Lot1	205 485,00
2051	X005251	ORTELIUS Installation outil supervision	10 115,87
2051	X005252	EGT Evolution Nov 2023	2 805,00
2051	X005254	FDV Remediation securite	3 300,00
2051	X005259	FDV Supervision fonctionnelle	8 370,00
2051	X005261	Sophia Evolution 2023 Indices	5 244,00
2051	X005262	VM Evolution 2023 Lot 2	6 660,00
Total 2051	Concessions, droits similaires		2 978 090,12
2181	X004135	VIDEO SURVEILLANCE TSA 77 / TSA95	13 056,00
2181	X004237	INSTALLATION CLIMATISATION REGIE SALLE	3 795,60
2181	X004818	CREATION et POSE SIGNALÉTIQUE BATIMENTS	31 050,20
2181	X005300	Travaux complementaires salle de Tests	4 990,99
Total 2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		52 892,79
21838	A000613	Acquisition vidéoprojecteur interactif	3 483,05
21838	A004850	EQUIPEMENTS TISANERIES	2 187,07
21838	A004866	INSTALLATION EQUIPEMENT SALLES REUNION	2 863,18
21838	X003287	TDF_CBIV_Acquisition de matériels	25 453,20
21838	X003287	TDF_CBIV_Acquisition de matériels	276,00
21838	X003287	TDF_CBIV_Acquisition de matériels	1 104,00
Total 21838	Matériel informatique		35 366,50
21848	X003715	Equipement de bureau	1 066,34
21848	X004853	MOBILIER DE BUREAUX ET SALLE DE PRESSE	22 960,56
21848	X004854	Mobilier -Casiers departement RHMG	1 900,90
21848	X005023	FOURNITURES PETITS EQUIPEMENTS DE BUREA	1 218,15
21848	X005149	COFFRE FORT (CHATEAUDUN RDC)	2 640,00
21848	X005269	MOBILIER DE BUREAUX ET SALLE DE PRESSE	78 688,62
Total 21848	Matériel de bureau et mobilier		108 474,57
2188	X005116	FOURNITURES PETITS EQUIPEMENTS SERVICES	361,40
	Autres immobilisations		
Total 2188			361,40
Total général			3 175 185,38

Introduction

Les comptabilités budgétaire et générale n'ont pas connu d'évolution notable quant aux principes et méthodes appliqués, qui découlent du cadre budgétaire et comptable défini aux articles L. 5217 et suivants du code général des collectivités territoriales (application de l'instruction budgétaire et comptable M57).

Les états financiers ont ainsi été établis dans le respect des principes comptables applicables aux entités publiques locales, afin de donner une image fidèle du résultat, du patrimoine et de la situation financière. Ils ont été arrêtés le 31 janvier 2024.

Pour autant, les limites suivantes ont été rencontrées :

- l'inventaire du patrimoine reste parcellaire, l'inventaire physique n'étant pas exhaustif ni corrélé à l'inventaire comptable ;
- des mises en service n'ont pas été enregistrées ou n'ont pu l'être que partiellement, en particulier celle des tramways T9, T10, T12 et T13, ce qui minore la charge de l'amortissement, l'actif étant resté comptabilisé dans la catégorie des immobilisations en cours ;
- le solde du compte d'avances de fonds aux mandataires de maîtrise d'ouvrage s'est réduit de 83 M€ (compte 4093), mais présente encore un solde débiteur de 166 M€, qui conduit à différer la comptabilisation d'actifs pour des montants qui restent significatifs, les mandatements de régularisations de certains projets placés sous la maîtrise d'ouvrage d'Île-de-France Mobilités n'ayant pas eu lieu au cours de cet exercice.

Enfin, la poursuite de la mise en place de délégations de service public après mise en concurrence, en lieu et place des contrats de transport public de voyageurs dits CT3 explique la variation dans la structure et le volume des produits encaissés (compte 706) et des charges décaissées (compte 611), comme détaillé infra.

A. Le compte de résultat

Le compte de résultat fait ressortir un résultat net comptable de 896 427 401,50 €, en augmentation de 149 % (+ 536 M€).

Celui-ci a été principalement impacté par :

- la progression du produit des prestations de service (+ 677 M€)
- la progression des impôts et taxes perçus (+ 344 M€)
- la progression des participations (+ 340 M€)
- la progression des autres produits de gestion courante (+ 146 M€)
- la progression des achats et charges externes (+ 845 M€)
- la dotation aux provisions, supérieures de 165 M€ aux reprises de provisions.

Le total des produits de l'exercice s'élève in fine à 12 205 265 839,77 €, en progression de 12 % (+ 1,34 Md€).

Le total des charges est de 11 308 838 438,27 €, en progression de 8 % (+ 801 M€).

Le résultat net comptable est la somme du résultat de l'activité (1) et du résultat financier (2). Il permet de déterminer la capacité d'autofinancement ou épargne brute (3) ainsi que l'épargne nette (4). Des ratios permettent d'en évaluer la structure (5).

1. Le résultat de l'activité

Le résultat de l'activité se solde par un produit de 1 025 199 696,91 € en progression de 136% (+ 591 M€).

Il est égal à la différence entre les produits de fonctionnement (12 202 632 339,77 €) et les charges de fonctionnement (10 446 637 452,46 €) et d'intervention (730 795 190,40 €).

a. Les produits

Ils sont constitués principalement :

- du versement mobilité (5,7 Md€ au compte 73156), en augmentation de 446 M€.
- des prestations de services (3,9 Md€ au compte 70, en augmentation de 678 M€). Ce poste comprend les recettes voyageurs perçues à compter du 1er juin par la filiale créée par Île-de-France Mobilités (dénommée Comutitres SAS), ainsi que par SNCF Voyageurs, la RATP et les délégataires titulaires des nouvelles délégations de service public de transport de voyageurs attribuées à la suite de leur mise en concurrence. S'y rajoutent subsidiairement les participations versées par les familles au financement des transports scolaires.
- des contributions statutaires (1,43 Md€ (comptes 7472 et 7473, en augmentation de 100 M€),
- des subventions reçues de la région Ile-de-France en compensation des réductions tarifaires qu'elle attribue à certains publics (stables à 107 M€ au compte 7472),
- de la dotation générale de décentralisation versée par l'Etat en compensation du transfert du transport scolaire depuis la loi du 13/8/2004 (figée à 128 M€, compte 74681),
- du reversement du produit affecté de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques, instauré par la loi de finances pour 2017 (88 M€ compte 7314, le plafond ayant été fixé à 100 M€),
- un avoir ponctuel de 100 M€ versé par SNCF Voyageurs (SNCFV) au titre de la rémunération contractuelle de l'exercice 2021 (autre produit de gestion courante, compte 75888),
- une aide exceptionnelle de 200 M€ versée par l'Etat compte tenu des circonstances exceptionnelles d'augmentation des prix, notamment ceux de l'énergie (autres participations, compte 74888).

S'ajoutent à ces produits :

- la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat (103 M€). Ce montant est identique à celui des 3 années précédentes, faute d'actualisation. Le rattrapage, évalué à une dizaine de millions d'euros, devrait avoir lieu en 2024,
- la reprise d'une provision pour risques de 60 M€,
- la neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées (239 M€).

Les produits réels (produits composant l'excédent brut de fonctionnement, détaillé dans le tableau des soldes intermédiaires de gestion) comprennent 4 % de produits à recevoir, soit 427 M€. Ces derniers, en diminution de 28 % (- 164 M€), sont constitués de 388 M€ de recettes voyageurs en attente de reversement des opérateurs de transports.

Par ailleurs, Île-de-France Mobilités a comptabilisé pour la 1ère fois des produits constatés

d'avance, à hauteur de 916 M€ au titre des prestations de service confiées à sa filiale et devant être rattachées à l'exercice 2024.

b. Les charges

Les principales charges sont directement liées à l'**exploitation**.

Le changement du mode de rémunération de SNCFV, de la RATP et des délégataires de services publics de transport de voyageurs a conduit à reclasser en production les dépenses précédemment imputées en autres charges de gestion courante. Les charges de fonctionnement (comptes 60 à 62) ont ainsi crû de 845 M€.

Les principales charges sont constituées :

- des achats et charges externes (9,3 Md€ dont 9,2 Md€ versés aux opérateurs de transport, compte 611 ; en progression de 845 M€),
- des dotations aux amortissements et aux provisions (795 M€, en progression de 224 M€),
- des autres charges diverses de gestion courante, soit 944 M€, en diminution de 212 M€ ;

Ces charges sont constituées des contributions contractuelles versées aux entreprises de transport, contrats de type CT3 (452 M€, compte 65648), celles versées aux transporteurs scolaires, composante essentielle du compte 6558 dont le solde global s'élève à 219 M€ (+ 1 M€) ainsi que la redevance d'utilisation du réseau ferré national versée à SNCF Réseau.

- des impôts et taxes (89 M€), en augmentation de 4 M€.

Au total, les **charges réelles** composant l'excédent brut de fonctionnement comprennent 7 % de charges à payer soit 688 M€.

Les **charges à payer** résultent principalement de la rémunération due aux opérateurs de transport (525 M€, compte 611), des dépenses de transports scolaires (63 M€ compte 655) ainsi que des contributions dues aux titulaires de contrats de transport de type CT3 (24 M€ compte 656).

2. Le résultat financier

Les charges d'intérêt ont progressé de 60 M€ pour atteindre 128 M€. Dans le même temps les produits financiers ont augmenté d'1 M€ du fait du placement temporaire de liquidités sur des comptes à terme.

Le résultat financier passe ainsi de -73 M€ à -129 M€.

3. Le tableau des soldes intermédiaires de gestion

En synthèse, le TSIG des 5 derniers exercices comptables est le suivant :

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	2023/2022
Production	10	644	3 565	3 304	3 958	20%
+ ressources fiscales	4 736	4 724	4 932	5 400	5 743	6%
+ dotations de l'Etat	128	128	128	128	128	0%
+ subventions et participations	1 464	1 835	1 447	1 463	1 803	23%
- achats et charges externes	-65	-3 243	-8 258	-8 462	-9 308	10%
- impôts et taxes	-78	-77	-79	-85	-89	5%
- charges de personnel	-28	-31	-33	-36	-41	14%

Excédent brut d'exploitation	6 167	3 980	1 702	1 712	2 194	28%
+ autres produits de gestion courante	190	1 345	0	0	160	
- autres charges de gestion courante	-5 726	-4 482	-1 292	-1 157	-944	-18%
Excédent brut de fonctionnement	631	843	410	555	1 410	154%
+ reprises sur provisions	35	16	0	108	80	-44%
+ transferts de charge	0	0	0	0	0	
- dotations aux amortissements et aux provisions	-402	-417	-408	-572	-795	39%
= Résultat courant non financier	264	442	2	91	675	642%
Produits financiers	1	2	7	2	3	-50%
- charges financières	-43	-37	-43	-75	-132	76%
= Résultat courant financier	-42	-35	-36	-73	-129	77%
+produits spécifiques	321	103	342	342	352	3%
-charges spécifiques	0	0	0	0	-2	
= Résultat spécifique	321	103	342	342	350	2%
Résultat courant non financier	264	442	2	91	675	642%
+Résultat courant financier	-42	-35	-36	-73	-129	77%
+Résultat exceptionnel	321	103	342	342	350	0%
= Résultat net	543	510	308	360	896	149%

4. La capacité d'autofinancement ou l'épargne brute

Le compte de résultat permet de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF), qui est égale aux produits encaissables moins les charges décaissables.

La CAF se définit ainsi comme un surplus financier potentiel qui sera obtenu à terme lorsque toutes les opérations encaissables et décaissables auront été dénouées en trésorerie. Elle mesure la capacité d'Ile-de-France Mobilités à financer sur ses propres ressources les besoins financiers liés à son existence, tels que les investissements ou le remboursement des dettes.

En 2023 l'épargne brute a augmenté de 168 %, du fait d'une progression des produits encaissables (+ 1 508 M€) supérieure à celle des charges décaissables (+ 700 M€).

<i>en M€</i>	2019	2020	2021	2022	2023
Produits des services et ventes (70)	11	644	2 631	3 281	3 958
Impôts et taxes (73)	4 736	4 724	4 933	5 399	5 743
Dotations et participations (74)	1 592	1 963	1 575	1 591	1 931
Autres produits de gestion courante (75)	190	1 345	934	19	160
Produits financiers (76)	1	3	7	2	3

Produits spécifiques (77)				4	9
Produits encaissables (I)	6 530	8 679	10 080	10 296	11 804
Achats et charges externes (60-61-62)	65	3 244	8 258	8 462	9 308
Impôts et taxes (63)	78	77	79	85	89
Charges de personnel (64)	28	31	33	36	41
Autres charges de gestion courante (65)	5 727	4 483	1 293	1 156	944
Charges financières (66)	43	37	43	75	132
Charges spécifiques (67)					
Charges décaissables (II)	5 941	7 872	9 706	9 814	10 514
Capacité d'autofinancement (I-II)	589	807	374	482	1 290

Le produit spécifique de 9 M€ résulte d'une régularisation de TVA au titre de l'année 2021.

5. La capacité d'autofinancement nette ou l'épargne nette

La capacité d'autofinancement nette est égale à la CAF diminuée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement d'Ile-de-France Mobilités. Elle a augmenté de 276 % (+ 784 M€), la progression de la CAF brute ayant été plus importante que celle du remboursement en capital de la dette.

<i>en M€</i>	2019	2020	2021	2022	2023
CAF brute	589	807	374	482	1 290
Remboursement du capital de la dette	101	124	146	198	222
CAF nette	488	683	228	284	1 068

6. Les ratios de structure

Quatre ratios permettent d'évaluer la structure du compte de résultat :

La marge d'autofinancement courant (CAC)

Ce ratio permet d'apprécier le niveau de la CAF nette. Lorsqu'il est supérieur à 1, il traduit une insuffisance de CAF : pour 2023 ce ratio s'est amélioré, passant de 0,97 à 0,90 :

$$\begin{aligned}
 \text{CAC} &= (\text{charges de fonctionnement CAF} + \text{remboursement de la dette}) / \text{produits de fonctionnement CAF} \\
 &= 90\%
 \end{aligned}$$

Le ratio de rigidité des charges structurelles (RIGID)

Ce ratio rapporte les charges incompressibles aux produits courants. Il demeure stable en 2023, à 0,09. Pour autant, il n'est pas significatif, compte tenu du caractère pluriannuel des contrats conclus avec les opérateurs de transport alors même que ceux-ci ne figurent plus dans la catégorie 'contingents et participations :

$$\begin{aligned} \text{RIGID} &= (\text{charges de personnel} + \text{contingents et participations} + \text{charges d'intérêts}) / \text{produits de fonctionnement CAF} \\ &= 9\% \end{aligned}$$

9 % des charges courantes peuvent être considérées comme difficilement compressibles car relevant des dépenses obligatoires.

Les ratios d'endettement

L'endettement rapporté aux produits de fonctionnement courant est en constante augmentation pour atteindre 1 en 2023 (0,30 en 2018 ; 0,36 en 2019 ; 0,39 en 2020 ; 0,54 en 2021, 0,85 en 2022) :

$$\begin{aligned} \text{END} &= \text{encours total de la dette} / \text{produits de fonctionnement CAF} \\ &= 100\% \end{aligned}$$

Lorsqu'il est rapporté à la CAF, l'endettement traduit le nombre d'années de CAF nécessaire pour couvrir le remboursement en capital de la dette.

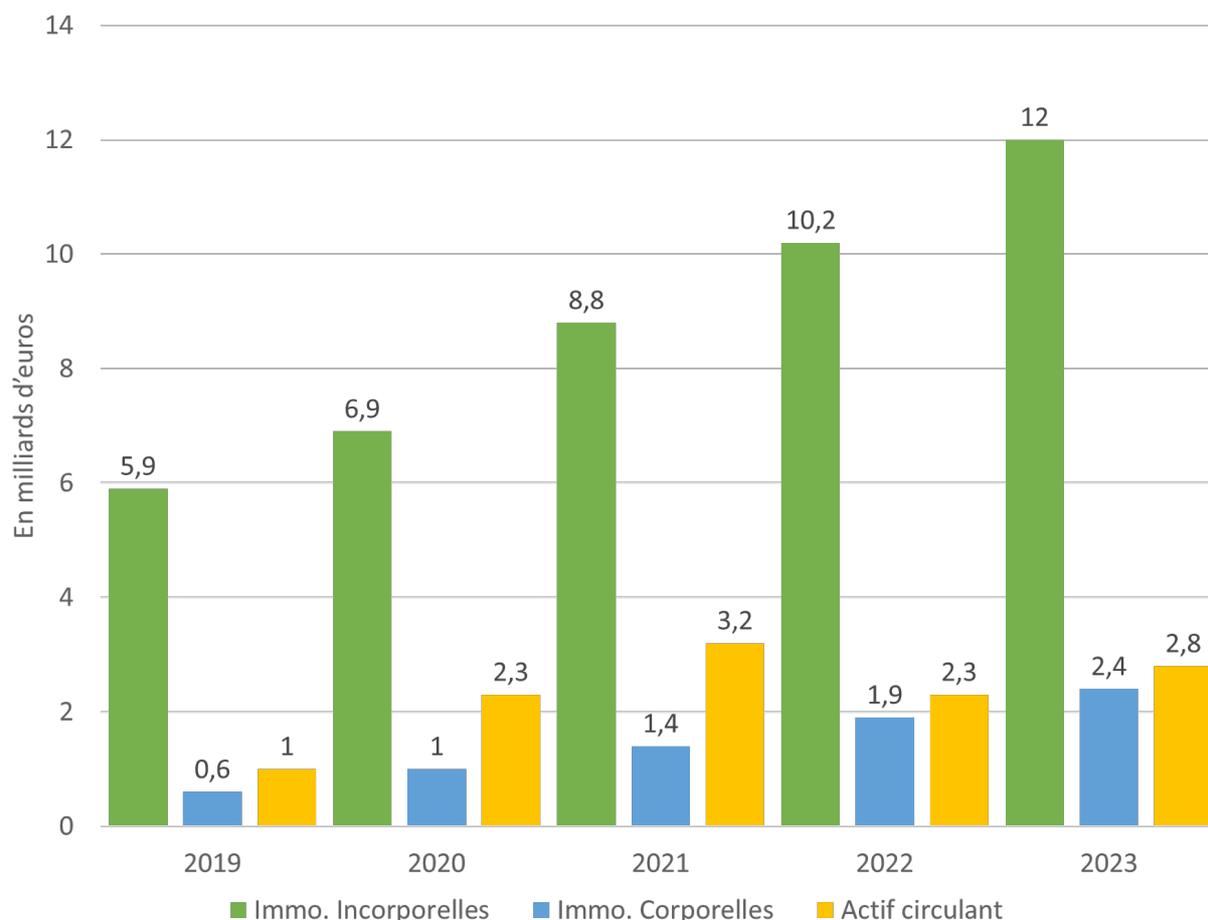
Fin 2023 ce ratio est passé de 18 à 8 années (l'encours de dette comprenant les avances remboursables consenties par l'Etat pour aider à supporter l'impact de la crise sanitaire) :

$$\begin{aligned} \text{END CAF} &= \text{encours total de la dette} / \text{CAF} \\ &= 8 \text{ années} \end{aligned}$$

B. Le bilan

Le bilan à la clôture de l'exercice s'élève à 17 237 399 620,38 €, en progression de 19 %. Son augmentation en masse s'élève à + 2 773 M€.

1. L'actif



L'augmentation de l'actif (+ 2 773 299 222,44 €) résulte de l'augmentation de l'actif net immobilisé et de l'actif circulant, les dépenses à régulariser ayant par ailleurs diminué.

a. L'augmentation de l'actif net immobilisé : + 2 343 M€

Soit un total de bilan de 14 441 097 967,07 € en hausse de 19 %, constitué des :

- **Immobilisations incorporelles + 1 732 659 704,96 €**

Total 11 970 665 462,49 €, +17 %

Cette augmentation résulte essentiellement des subventions d'équipement versées à SNCF Voyageurs (compte 2041711 pour 1,1 Md€) et à la RATP (compte 2041781 pour 589 M€) au titre du financement du matériel roulant ou de l'amélioration de la qualité de service.

- **Immobilisations corporelles + 580 314 610,75 €**

Total 2 437 981 378,26 €, + 31 %

Cette augmentation correspond pour l'essentiel aux immobilisations corporelles acquises (terrains pour 30 M€, constructions pour 117 M€, autres immobilisations dont matériel roulant bus et ferré pour 96 M€) ou aux immobilisations en cours dans le cadre des projets dont Île-de-France Mobilités est maître d'ouvrage (+ 332 M€).

- **Immobilisations financières + 30 409 689,90 €**

Total 32 451 126,32 €

Île-de-France Mobilités a procédé à des dépôts de garantie liés aux prises à bail de dépôt bus stratégiques pour la mise en concurrence des réseaux bus ainsi qu'à la capitalisation de sa nouvelle filiale billettique Comutitres SAS (30 M€).

b. L'augmentation de l'actif circulant : + 441 M€

Soit un total de bilan de 2 794 039 656,07 €, en augmentation de 19 % composé des :

- **Créances** **+ 958 714 118,98 €**

Total 2 445 441 512,54 €, + 66 %

Les principales créances comprennent les produits à recevoir détaillés supra (427 M€,

en baisse de 164 M€), les avances de trésorerie consenties aux mandataires de maîtrise d'ouvrage pour 166 M€ (- 83 M€), la créance de TVA (161 M€), les appels de fonds auprès des financeurs et les débiteurs divers et les restes à recouvrer sur la filiale (916 M€, égaux aux produits constatés d'avance, compte 487) ainsi que sur l'ACOSS (versement mobilité au titre du mois de décembre pour 462 M€ imputés par erreur en journée complémentaire au débit du compte 46752 et non 411).

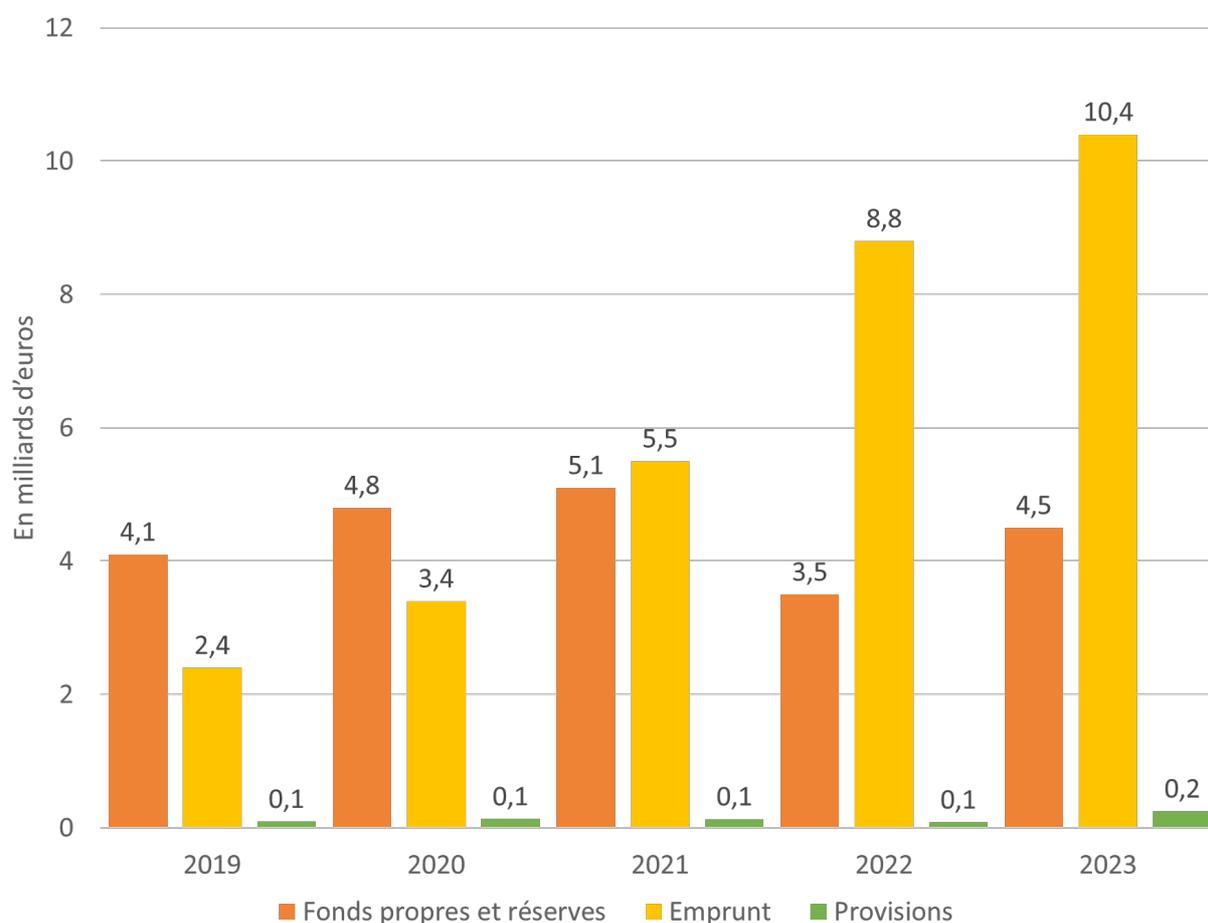
- **Trésorerie** **- 517 625 385,93 €**

Total 348 598 143,53 € ; la trésorerie nette est positive de 148 598 143,53 €.

c. La diminution des dépenses à régulariser : - 11 M €

Soit un solde de 2 261 997,34 € correspondant à des dépenses payées mais non encore mandatées.

2. Le passif



La variation positive du passif (+ 2 773 299 222,44 €) est constituée de l'augmentation de l'ensemble des postes du bilan, exception faite des recettes à régulariser.

a. L'augmentation des fonds propres : + 984 M€

Soit au total 4 525 928 033,26 €, en augmentation de 28 %) dont :

- **Réserves** + **458 211 738,99 €**

Total 2 084 137 089,53 €, soit une augmentation de 28 %

Elles correspondent à l'affectation d'une partie du résultat de l'exercice précédent (458 211 738,99 €).

- **Résultat de l'exercice** + **535 909 703,30 €**

Le résultat de l'exercice est en augmentation de 149 % par rapport à 2022.

- **Report à nouveau** - **97 694 040,79 €**

- **Subventions d'investissement** + **326 839 658,01 €**

Soit un total 2 730 011 167,47 €, dont le produit des amendes de police relatives à la circulation routière, titré à hauteur de 138 M€, auquel s'ajoutent les subventions titrées sur l'Etat pour 82 M€, la région Ile-de-France pour 152 M€ et les départements pour 57 M€.

- **Neutralisations et régularisations** - **239 005 412,78 €**

Ce poste regroupe la neutralisation partielle de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement (-239 M€), ainsi que la moins-value de cession d'un actif corporel.

b. L'augmentation des provisions pour risques et charges + 159 M€

Ce poste de bilan (241 368 985,55 €) a augmenté malgré la reprise de la provision pour risques de 60 M€ constituée l'année précédente, 5 nouvelles provisions ayant été comptabilisées pour 218,635 M€, dont 207 M€ de provisions en couverture des risques générés par la tenue des Jeux Olympiques. Une provision pour charge de 22 M€ constituée sur les grosses réparations à venir sur les COB n'a pas été actualisée depuis 4 ans.

c. L'augmentation des dettes financières + 1 610 M€

Soit au total 10 439 632 627,24 €, en hausse de 18 %

Île-de-France Mobilités a procédé à 2 émissions obligataires pour un total de 1,5 Md€ à taux fixe. Ces emprunts ne sont pas amortis, Île-de-France Mobilités étant devenu un émetteur récurrent, ce qui lui permet de construire et lisser le profil de ses annuités futures.

S'y rajoutent 2 autres emprunts pour 285 M€, dont 85 M€ à taux variable indexé sur l'euribor.

d. L'augmentation des dettes non financières + 885 M€

Soit au total 1 809 324 630,54 €, en hausse de 96 %

Cette augmentation résulte notamment de la comptabilisation de produits constatés d'avance à l'encontre de la filiale à hauteur de 916 M€ combinée à la baisse des dettes fournisseurs et comptes rattachés (- 61 M€).

e. La diminution de la trésorerie passive - 738 M€

Soit un solde de 200 M€ correspondant à l'encours de 2 lignes de trésorerie tirées le 27 décembre.

f. La diminution des recettes à régulariser : - 127 M€

Soit un solde de 21 145 343,79 € correspondant à des recettes encaissées mais non encore titrées.

3. Le tableau de financement

La synthèse de ces flux, qui ont affecté le patrimoine d'Île-de-France Mobilités est retracée dans le tableau de financement. La première partie décrit les ressources dont a bénéficié l'établissement et les emplois qu'il en a fait tandis que la seconde partie détaille la variation du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie.

a. Ressources et emplois

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (en M€)					
Emplois	2023	2022	Ressources	2023	2022
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé			Capacité d'autofinancement	1 290	482
immobilisations incorporelles	1 733	1 896	Cessions ou réductions de l'actif		117
immobilisations corporelles	580	522	Augmentation de dotations/subventions	75	355
immobilisations financières	30	2	Augmentation des dettes financières	1 610	1 540
Remboursement de dettes financières	222	198			
TOTAL DES EMPLOIS	2 565	2 618	TOTAL DES RESSOURCES	2 975	2 494
<i>Apport au fonds de roulement net global (ressource nette)</i>	<i>410</i>		<i>Prélèvement sur le fonds de roulement net global (emploi net)</i>		<i>124</i>

Données en K€

Les ressources de l'exercice (2 975 M€) ayant été supérieures aux emplois (2 565 M€), le fonds de roulement net global a été abondé de 410 M€.

b. Variation du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

Les besoins générés par l'actif circulant ont augmenté de 555 M€. Parallèlement, les dégagements liés aux dettes non financières ont augmenté de 365 M€, ce qui ramène l'augmentation du besoin en fonds de roulement à 190 M€.

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET DE LA TRESORERIE				
	2022			2021
	Besoins (1)	Dégagement (2)	Solde (2-1)	Solde
VARIATIONS EXPLOITATION				
<i>Variation des actifs d'exploitation</i>				
avances et acomptes versés sur commandes		73		
créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation	582			
<i>Variation des dettes d'exploitation</i>				
dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation	46			
TOTAUX	628	73		
A/ VARIATION NETTE "exploitation"			- 555	- 289
VARIATIONS HORS EXPLOITATION				
<i>Variation des autres débiteurs</i>	439			
<i>Variation des autres créditeurs</i>		804		
B/ VARIATION NETTE "Hors exploitation"			-	379
Total A+B			190	
Besoins de l'exercice en fonds de roulement ou Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice				- 90
C/ VARIATION NETTE TRESORERIE			220	- 34
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL				
TOTAL (A + B + C) : emploi net ou ressource nette			410	- 124

Dans le détail, les avances et acomptes versés sur commandes ont diminué de 73 M€, les créances en attente d'encaissement ont augmenté de 1 021 M€ (créances clients + 582 M€ et autres débiteurs + 439 M€). Il en résulte un besoin de financement de $1021 - 73 = 948$ M€.

Parallèlement les dettes à l'encontre des tiers ont augmenté de 758 M€ (fournisseurs - 46 M€ mais autres créditeurs divers + 804 M€), soit une ressource de financement d'égale montant.

Il en résulte *in fine* une augmentation du besoin en fonds de roulement égale à 190 M€ ($948 - 758$).

c. Situation du fonds de roulement (FDR), du besoin en fonds de roulement (BFR) et de la trésorerie.

En milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022	
Ressources stables (RS)	8 406 393	10 688 288	12 453 599	15 206 930	2 753 331	22%
dont fonds propres et réserves	4 842 841	5 061 032	3 541 666	4 525 928	984 262	28%
dont provisions	130 838	131 034	82 734	241 369	158 635	192%
dont endettement à long et moyen terme	3 432 714	5 496 222	8 829 199	10 483 633	1 610 434	18%
Emplois stables (ES)	7 861 378	10 207 909	12 097 714	14 441 098	2 343 384	19%
dont immobilisations incorporelles	6 897 492	8 823 963	10 238 006	11 970 666	1 732 660	17%
dont immobilisations corporelles	963 875	1 382 767	1 857 667	2 347 981	580 314	31%
dont immobilisations financières	11	1 179	2 041	32 451	30 410	1 490%
FDR (RS-ES)	545 015	480 379	355 885	765 832	409 947	115%

Actif circulant hors trésorerie (AC)	1 235 076	1 730 303	1 500 163	2 447 704	947 541	63%
Dettes à court terme (DCT)	667 661	1 212 874	1 072 579	1 830 470	757 891	71%
BFR (AC+AUTRES-DCT)	567 415	517 429	427 584	617 234	189 650	44%
Trésorerie (FDR-BFR)	- 22 400	- 37 050	- 71 699	148 598	220 297	307%

- **Fonds de roulement**

Le FDR est égal au total des ressources ou financements stables dont dispose Ile de France Mobilités (fonds propres et réserves + provisions + endettement à long et moyen terme) diminué du total des emplois ou biens stables pour lesquels ces financements ont été mobilisés (actif immobilisé).

Le FDR est de ce fait un solde représentant la ressource stable dont dispose Ile-de-France Mobilité pour couvrir son besoin en fonds de roulement (BFR) et son besoin de trésorerie (T).

- **Trésorerie**

FDR-BFR=T

En 2023 le FDR a augmenté de 115 % (+ 410 M€) pour s'établir à 766 M€.

Le BFR est le besoin de financement qui résulte du décalage entre les opérations budgétaires (émission des titres et des mandats) et les flux monétaires correspondants (encaissement des recettes et décaissement des dépenses). Il est égal au total de l'actif circulant (titres émis non encaissés ou dépenses payées avant mandatement) moins le total des dettes d'exploitation (mandats émis non encore payés ou recettes encaissées avant émission du titre).

Le BFR a augmenté de 44 % (+ 190 M€) et s'élève à 617 M€.

La trésorerie nette, qui est égale à la différence entre le FDR et le BFR, est positive

à la clôture de l'exercice (passant de - 72 à + 149 M€), ce qui est la conséquence d'un fonds de roulement redevenu suffisant pour couvrir le besoin en fonds de roulement et sa variation positive de 44 %.

C. Les engagements hors bilan

Ceux-ci sont retracés dans le volet budgétaire du rapport financier et dans les annexes du compte administratif.

D. Les valeurs inactives

La comptabilité des valeurs inactives au 31 décembre 2023 présente un solde nul.